

LE DEVOIR

Vol. CII N° 293

LE VENDREDI 23 DÉCEMBRE 2011

1,09\$ + TAXES = 1,24\$

COMMISSION FÉDÉRALE DE VALEURS MOBILIÈRES

La Cour suprême bloque le projet d'Ottawa

Les neuf juges laissent toutefois une porte ouverte: «l'approche coopérative»

FRANÇOIS DESJARDINS

La Constitution n'autorise pas le cabinet Harper à créer une commission fédérale de valeurs mobilières qui réglementerait toute l'industrie, mais la Cour suprême a quand même évoqué hier l'avenue d'une «approche coopérative»

grâce à laquelle le Parlement pourrait «traiter des enjeux véritablement nationaux».

L'arrêt des neuf juges du plus haut tribunal, unanimes dans leur décision, rappelle que la jurisprudence confère depuis longtemps ce champ de compétence aux provinces. Attendu depuis des mois, il porte un dur coup aux intentions que

caressaient Ottawa et le milieu financier torontois de remplacer les autorités provinciales.

«Nous avons la décision et nous la respecterons. Il est clair que nous ne pouvons aller de l'avant avec ce projet de loi. Nous allons étudier la décision attentivement et agir conformément», a indiqué dans un très bref communiqué Chisolm Po-

thier, le directeur des communications du ministre des Finances, Jim Flaherty.

VOIR PAGE A 10: COUR

■ L'éditorial de J.-R. Sansfaçon: À la déchiqueteuse!, page A 8



La fermeture d'urgence du pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine a causé hier des embouteillages monstres notamment aux abords du pont Jacques-Cartier, comme ici dans la rue Notre-Dame, mettant rudement à l'épreuve la patience des automobilistes.

Congestion monstre à Montréal

Le PQ accuse Pierre Moreau de faire preuve d'improvisation

MARCO BÉLAIR-CIRINO

La fermeture d'urgence du pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine vers la Rive-Sud a entraîné hier des embouteillages monstres dans la région métropolitaine, mettant à rude épreuve la patience des automobilistes.

Le ministre des Transports, Pierre Moreau, a ordonné mercredi soir la fermeture temporaire des trois voies en direction sud de la structure reliant l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et la ville de Longueuil afin que les paralames soient retirés. «Les inspecteurs se sont aperçu que les poutrelles de béton qui soutiennent les paralames étaient dans certains cas dégradées de façon importante, plus à l'entrée qu'à la sortie», a expliqué M. Moreau.



Pierre Moreau

Les inspections effectuées au cours des trois

VOIR PAGE A 10: CONGESTION



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

WEEK-END

La tourtière en son royaume

Quelques munitions pour alimenter le réveillon

■ À lire en page B 1

Mon oncle Antoine, d'hier à aujourd'hui

Classé meilleur film canadien, toutes époques confondues, *Mon oncle Antoine* de Claude Jutra est le long métrage québécois à revoir durant le temps des Fêtes, avec son action qui se déroule le 24 décembre. Hélas, les chutes du film, qui seraient si précieuses pour une relecture du chef-d'œuvre, furent détruites à l'époque par l'ONF, qui le coproduisit avec la compagnie Gendon Films.

ODILE TREMBLAY

Si il est un film québécois emblématique de Noël (avec *La vie heureuse de Léopold Z.* de Gilles Carle), c'est bien le mythique et magnifique *Mon oncle Antoine* de Claude Jutra, qui a célébré ses 40 ans de diffusion cette année. La communauté cinématographique s'entend pour le qualifier de meilleur film canadien de tous les temps. D'ailleurs, il vieillit en beauté pure. Et ceux qui méconnaissent ce chef-d'œuvre peuvent acheter le DVD à l'Office national du film (ONF), le télécharger à partir du site de l'ONF ou, pour les abonnés d'Illico (à travers le projet Éléphant), le visionner avec supplément d'entrevues.



BRUNO MASSENET, ONF, 1970

Détail d'une scène de *Mon oncle Antoine*, du réalisateur Claude Jutra.

VOIR PAGE A 10: ANTOINE

IRAK

Des attentats s'ajoutent à la tourmente politique

Bagdad — Une dizaine d'explosions ont frappé hier des quartiers chiites de Bagdad, faisant au moins 72 morts et 217 blessés moins d'une semaine après le retrait des derniers soldats américains.

Ces attaques coordonnées contre la communauté chiite sont le signe supplémentaire d'un regain de tension en pleine crise entre chiites et sunnites au sommet de l'État.

«Le moment et les lieux choisis pour ces attaques confirment [...] la nature politique des cibles», a déclaré le premier ministre chiite, Nouri al-Maliki, dans un communiqué.

Dans une attaque apparemment coordonnée, plus d'une douzaine de bombes ont explosé, pour la plupart en pleine heure de pointe matinale. Au même moment près de Baqouba, une famille de cinq personnes, dont le père et le fils étaient membres de la milice tribale sunnite Sahwa, qui combat al-Qaïda, a été abattue par des insurgés, ont annoncé des responsables de la sécurité et de la santé.



Nouri al-Maliki

VOIR PAGE A 10: IRAK

■ L'éditorial de Serge Truffaut: Éclatement de l'Irak, page A 8



INDEX	
52	Annances..... B 4
	Avis publics.. B 7
	Cinéma..... B 3
	Décès..... B 4
	Éditorial..... A 8
	Idées..... A 9
	Météo..... B 6
	Monde..... B 9
	Mots croisés.. B 6
	Nature..... B 8
	Resto..... B 7
	Sudoku..... A 4
	Télévision..... B 2
	Week-end..... B 1

Le réchauffement climatique ne s'arrêtera pas durant les Fêtes!

WWW.INDIGNEZ-VOUS.CA

ACTUALITÉS

Construction de la route 167

Une entreprise crie
veut négocier de gré à gré
avec le gouvernement

KATHLEEN LÉVESQUE

La route 167 du Plan Nord occupe davantage les tribunaux que les constructeurs. Après deux demandes d'injonction et une requête en jugement déclaratoire, voilà que le projet fait l'objet d'une démarche de l'entreprise crie UUCHII pour faire valoir son droit de négocier de gré à gré le contrat de construction.

UUCHII vient de déposer sa requête qui prend l'allure de neuf questions posées à la Cour supérieure dans l'espoir que les réponses «auront pour effet de mettre fin aux tiraillements qui ont commencé à se faire sentir

Le gouvernement doit donner la préférence à une entreprise crie et surtout, ne pas lancer d'appel d'offres public, selon l'entreprise UUCHII

sur le territoire de la nation crie de Mistissini».

En effet, depuis l'annonce dans le cadre du Plan Nord, du prolongement de la route 167, aussi connue sous le nom de route des monts Otish, la communauté crie de Mistissini est divisée.

D'une part, il y a le conseil de bande qui mène des négociations avec le ministère des Transports (MTQ) afin d'obtenir pour la nation un dédommagement étant donné que la route traverse le territoire sur 243 kilomètres.

D'autre part, des citoyens cris ont créé l'entreprise UUCHII et fait un partenariat avec

des entrepreneurs en construction non autochtones afin d'exécuter les travaux qui dureront au mois cinq ans. UUCHII prétend ne pas être assujéti au pouvoir du conseil de bande et souhaite brasser des affaires avec le gouvernement comme n'importe quelle autre entreprise québécoise.

«Paix des braves»

De plus, UUCHII plaide qu'en vertu de l'entente communément appelée la «paix des braves», le gouvernement doit donner la préférence à une entreprise crie et surtout, ne pas lancer d'appel d'offres public. Pour UUCHII, si la «paix des braves» préconise l'émancipation des Cris par l'entrepreneuriat, l'entente laisse la porte «ouverte à l'in-

connu, l'incompréhension, la tentative, voire l'abus, et l'incohérence, lorsqu'une entreprise autochtone désire s'aventurer dans cette voie».

D'ailleurs, dans les documents déposés en cour, UUCHII estime que les occupants des sept territoires de trappe traversés par le passage de la route 167 «sont repoussés comme au premier temps de la construction des chemins de fer».

Pendant ce temps au MTQ, le contrat n'a toujours pas été accordé; le dossier est sous analyse.

Le Devoir

Les délateurs interjettent appel

Des témoins repentis poursuivaient l'État québécois pour 6 millions chacun pour bris de contrats

BRIAN MYLES

Trois témoins repentis déboutés dans leur poursuite de 18 millions de dollars pour rupture de contrat alléguée ont décidé de porter leur cause en appel.

Normand Brisebois, Gilles Lalonde et un troisième homme dont il faut taire l'identité pour sa propre sécurité ont été déboutés par le juge Kirkland Casgrain, le 11 novembre dernier, à l'issue d'un procès tenu à huis clos sous haute surveillance à Longueuil.

Les trois repentis (ou délateurs) avaient aidé les policiers à coincer des membres et associés des Rock Machines, au milieu des années 90, alors que la guerre des motards faisait rage. Les trois hommes reprochaient aux enquêteurs de la défunte escouade Carcajou de leur avoir fait de fausses promesses pour obtenir leur collaboration, et de ne pas avoir respecté les termes de leurs contrats de délation.

Le juge Casgrain a reconnu dans son jugement qu'il y avait «un certain mérite» aux arguments des trois demandeurs, mais il a rejeté leur poursuite. D'une part, leur action intentée en 2007 était prescrite. D'autre part, ils avaient signé de manière libre et volontaire des addendas à leurs contrats dans lesquels ils renonçaient à exercer des recours judiciaires contre les policiers.

Dans sa demande d'appel, l'avocat des trois repentis reproche au juge Casgrain d'avoir omis de prendre en considération la crainte qui habitait ses clients lorsqu'ils ont retourné leur veste. Ils étaient soit brûlés dans le monde criminel, soit ciblés par leurs rivaux des Hells Angels.

«L'existence de cette crainte a pour effet de vicier le consentement [des repentis]», écrit



JACQUES NADEAU ARCHIVES LE DEVOIR

Plusieurs délateurs insatisfaits ont entamé ces dernières années des actions en justice contre le gouvernement.

Alexandre Limoges. Il demandera à la Cour d'appel d'annuler les contrats puisque ceux-ci auraient été signés «sur la foi de fausses représentations des autorités policières». Les délateurs n'avaient «aucun autre choix que de faire confiance à la police» et de signer les addendas, dit-il.

Les repentis ne savaient pas ce qui les attendait lorsqu'ils ont accepté de collaborer avec la police, et ils en ont été quittes pour des années de cohabitation houleuse avec les responsables du Service de la protection des témoins, relevant de la Sûreté du Québec (SQ). A ce sujet, le juge a reconnu que les trois délateurs avaient été laissés à eux-mêmes à leur sortie de prison, même s'ils éprouvaient des craintes pour leur sécurité et celle de leur famille.

Malgré les promesses, ils ont dû patienter longtemps avant d'obtenir un changement d'identi-

té. Si le troisième requérant ne peut être identifié, c'est précisément parce qu'il évolue encore sous son vrai nom. Normand Brisebois et Gilles Lalonde ont obtenu de nouvelles identités, mais le système n'est pas parfait.

Le juge Casgrain comprenait «la frustration croissante» des repentis, qui ont vite déchanté dans une nouvelle vie ne correspondant pas à leurs attentes. Il avait cependant jugé les témoignages des délateurs «difficiles à suivre» en raison d'imprécisions, de contradictions et de surcharge émotionnelle.

Des discussions en vue d'en arriver à une entente de gré à gré ont échoué durant le procès. Normand Brisebois garde une profonde amertume de cette défaite. «Je le prends dur», a-t-il dit, promettant de se battre jusqu'en Cour suprême s'il le faut.

Le Devoir

Fini
l'anglais
à la RAMQ

MARTIN OUELLET

Québec — Pour encourager la francisation, la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) va cesser de communiquer en anglais avec des milliers de nouveaux arrivants, a appris La Presse canadienne.

A compter du 30 janvier prochain, la RAMQ limitera en effet à un an ses communications en anglais avec les immigrants allophones — même ceux ayant une connaissance approximative du français — qui se font attribuer un «code de langue» à leur arrivée en sol québécois.

Le changement est significatif. Présentement, l'immigrant allophone qui s'adresse en anglais à un agent de la RAMQ se fait automatiquement octroyer un code de langue stipulant que toute communication avec lui se fera désormais en langue anglaise, sa vie durant.

Selon les données fournies par le Secrétariat à la politique linguistique, près du tiers (31,46 %) des allophones qui s'établissent dans la région de Montréal demandent et obtiennent d'être servis en anglais toute leur vie par la RAMQ, passage obligé des immigrants pour obtenir une carte-soleil.

Dès l'entrée en vigueur de cette mesure adoptée par le conseil d'administration de la RAMQ, on cessera d'offrir ses services en anglais aux immigrants un an jour pour jour après l'attribution du code de langue. Les communications passeront alors au français, à moins d'une demande expresse du client.

De longs pourparlers entre le sous-ministre au Secrétariat à la politique linguistique, l'Office québécois de la langue française et la haute direction de la RAMQ ont débouché sur ce compromis. «Que le service en anglais soit accordé pour le restant de leurs jours aux immigrants était inacceptable», a dit le ministre responsable de la Charte de la langue française, Christine St-Pierre, dans une entrevue accordée plus tôt cette semaine.

«Il suffisait de cocher la case «anglais» en arrivant et ça restait pour la vie. En même temps, il fallait aussi tenir compte de la Loi sur la santé, qui protège les allophones», a-t-elle ajouté.

La ministre souhaitait ce changement depuis 2010 afin que la RAMQ tienne davantage compte «du fait français». Elle croit que seule une minorité de nouveaux arrivants vont exiger de continuer à être servis en anglais — un droit qui leur est garanti. La plupart d'entre eux, selon elle, vont passer au français au terme de la période d'un an.

Le «code de langue» est aussi utilisé à la Société de l'assurance automobile du Québec.

La Presse canadienne

Commission Gomery

Jean Chrétien se voit
accorder 200 000\$
à titre de dédommagement

JENNIFER DITCBURN

Ottawa — La Cour fédérale ordonne à Ottawa de verser un dédommagement de 200 000 \$ à l'ancien premier ministre Jean Chrétien de même qu'à son défunt chef de cabinet Jean Pelletier.

Cette somme est accordée aux deux hommes en compensation pour les frais juridiques engagés pendant qu'ils contestaient les conclusions de la commission d'enquête Gomery sur le scandale des commandites.

La Cour fédérale s'était ralliée en 2008 aux arguments de M. Chrétien, qui estimait que les commentaires «inappropriés» le concernant faits aux médias par le président de la commission — le juge à la retraite John Gomery — avaient compromis l'exercice. M. Gomery avait laissé entendre que l'enquête était un «spectacle» et prédisait que des preuves «juteuses» allaient être présentées.

«La nature des commentaires faits auprès des médias est telle qu'aucune personne sensée ne pouvait s'intéresser de façon objective à la question et déduire que le commissaire allait trancher de façon impartiale», avait alors conclu le juge Max Teitelbaum, de la Cour fédérale.

Le gouvernement fédéral avait porté ce jugement en appel, sans succès, et M. Chrétien a obtenu 25 000 \$ plus tôt cette année pour avoir eu à se défendre devant cette Cour d'appel fédérale, bien qu'il eut demandé 70 000 \$.

Les deux hommes avaient contesté la conclusion du juge Gomery voulant que l'ancien premier ministre et son adjoint d'alors fussent en partie responsables du système de renvois d'ascenseur illégal, qui est au cœur du scandale des commandites. M. Gomery n'a jamais dit que MM. Chrétien et Pelletier étaient au courant des malversations, mais a indiqué que des garde-fous auraient pu avoir été mis en place pour les éviter.



BLAIR GABLE REUTERS

L'ex-premier ministre Jean Chrétien a gain de cause.

M. Chrétien affirmait avoir dépensé 300 000 \$ pour contester une première fois devant la Cour fédérale les conclusions contenues dans le rapport Gomery, en 2005.

Le procureur général du Canada estimait que l'ancien premier ministre n'avait droit qu'à 36 205,20 \$, mais le juge François Lemieux a plutôt utilisé le pouvoir dont il dispose pour accorder à M. Chrétien un montant de 200 000 \$, supérieur aux dédommagements normalement consentis.

Dans le cas de Jean Pelletier, le gouvernement lui avait déjà remis 101 125 \$ pour rembourser certains de ses frais juridiques associés au premier recours judiciaire. Il n'a rien reçu pour avoir lutté contre l'appel d'Ottawa, puisque sa succession avait pris trop de temps pour déposer une requête auprès de la Cour d'appel fédérale.

La succession de M. Pelletier mentionne toutefois que l'ancien chef de cabinet avait déboursé 478 496 \$ en frais d'avocat et avait demandé, comme M. Chrétien, un remboursement de 300 000 \$. Le juge aura finalement de nouveau usé de ses pouvoirs discrétionnaires pour lui accorder 200 000 \$.

La Presse canadienne

Offrez
l'eau
bénite.



Expérience thermale 60 \$
Forfait Gypset 225 \$
Forfait bootcamp et massage 160 \$
Forfait Pulpe fiction en amoureux 440 \$



balnea
réserve thermale

ACTUALITÉS

Redevenir une province?



CHRISTIAN RIOUX

L'année 2011 passera-t-elle à l'histoire comme celle où le Québec est redevenu une province? Vous me direz qu'il en a toujours été une. D'aussi loin que je me souviens, je n'ai pourtant jamais perçu le Québec ainsi. Il m'a toujours semblé que cette terre avait toutes les caractéristiques, sinon d'un pays, du moins de quelque chose qui pouvait y ressembler. On ne savait pas quand on y arriverait, mais on savait qu'on y allait. Comme dans une chanson de Vigneault. Cette assurance nous suffisait. Même que de nombreux fédéralistes pensaient la même chose. Dans ma famille, on utilisait toutes les périphrases pour éviter de prononcer le mot «province». J'avais une mère un peu originale qui, au lieu du «P.Q.» de la chanson de Ferland, se plaisait à écrire «État du Québec» sur sa correspondance en guise de défi à tous les provinciaux dont elle avait horreur.

En survolant les grands et petits débats qui ont agité notre peuple en cette année 2011, on ne m'enlèvera pas de l'esprit le sentiment désagréable et diffus que nous sommes lentement en train de redevenir une province. S'il en fallait une preuve, une seule, je crois que l'élection d'une députée unilingue anglaise dans la belle région de Berthier, que je visite chaque année, en fournirait une. La preuve est si éclatante qu'il ne s'est trouvé personne, parmi ce peuple tétanisé où chacun est pourtant devenu chroniqueur, pour réclamer la démission d'un élu incapable de communiquer à la culture de ses commettants. Et donc d'être l'ombre d'un député!

Après avoir accepté l'inacceptable, on pourra bien pousser des cris d'orfraie parce que les patrons de la Caisse de dépôt et de la Banque Nationale parlent anglais dans leurs tours dorées. Ils auront beau jeu, demain, de nous baragouiner quelques mots dans un charabia combien plus méprisant que la langue de Byron et de Shelley, comme disait le poète. Mon ancien collègue Louis Fournier rappelait cette semaine que, pour la première fois depuis les années 50, les Canadiens auront un entraîneur-chef qui ne parle pas français. Cela en dit long sur qui s'accommode avec quoi au pays des «accommodements raisonnables». Nous voilà à nouveau renvoyés aux années 50, celles de l'affaire Gordon du nom du président du Canadien National pour qui il n'y avait pas de Canadiens français assez compétents pour en faire un seul de ses 17 vice-présidents.

L'actualité est un voyage permanent. Celle des derniers mois donne l'étrange impression de toucher du doigt une époque que je n'ai pas connue et que l'on croyait révolue. On peut ne pas croire au mythe de la Grande Noirceur et reconnaître que ces années avaient tout de même quelque chose d'étouffant.

En voyant notre premier ministre débarquer à Paris et à Londres cet automne pour vendre son Plan Nord, je n'ai pas pu m'empêcher de l'imaginer dans les habits du bon... curé Labelle. Lui aussi était venu en Europe. C'était en 1885, pour vendre sa chère colonisation dans les Pays d'en haut. 125 ans plus tard, ne serions-nous donc pas sésués du 46^e au 49^e parallèle?

Certes, le monde a changé comme le répètent à satiété les médias. Mais cette litanie incantatoire à elle-même quelque chose de louche. Comme si elle avait surtout pour but de nous faire oublier ces relents d'une autre époque qui transpirent des événements récents. Comme ces discussions interminables sur la reconstruction d'un pont, le rabouinage d'un échangeur ou le rapiéçage de tous ces petits bouts d'asphalte qui semblent devenus comme une triste métaphore de l'avenir du Québec.

Et je ne parlerai pas de nos débats sur la corruption. Je noterai simplement que ce qu'on nomme corruption est un thème récurrent qui revient dans tous les pays et à toutes les époques. Mais on n'en parle jamais autant qu'en période de vide politique. La corruption, c'est un peu comme la température dans les discussions du jour de l'an. C'est indémodable. Notons que le mot signifie «se rompre», «se décomposer».

Devant ce portrait désolant, la tentation est forte de se réfugier dans le rêve d'une démocratie abstraite toujours plus parfaite. Peut-être écrirait-on demain sur nos plaques «La Belle Province démocratique». Aussi parfaite soit-elle, la démocratie ne saurait pourtant être un but en soi. Elle ne remplacera jamais l'action politique.

Ne faut-il pas voir une autre manifestation de ce même repli dans le moralisme pesant qui étouffe certains de nos débats? De l'étrange psychodrame québécois à propos de «l'affaire Cantat», qui a justifié la censure d'un théâtre (une première!), au multiculturalisme obscurantiste qui autorise une enfant de maternelle à se balader avec des écouteurs pour ne pas entendre les rigodons et comptines impies de nos pays d'accueil.

Un peuple à qui l'on refuse la politique se réfugie dans la morale. C'est un peu ce que reprochait le philosophe français Pierre-André Taguieff au mouvement des Indignés. Par son refus de la politique, disait-il, ce mouvement a remplacé «la réflexion par un moralisme sans perspectives». Or, en matière de morale, les Québécois savent faire. C'est à cette tentation qu'il ne faudra pas céder dans la période qui vient.

crioux@ledevoir.com

Cette chronique sera de retour le 6 janvier.

Course à la chefferie en 2006

Encore des dettes chez les libéraux

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — La course au leadership du Parti libéral du Canada a beau s'être terminée il y a maintenant cinq ans, certains aspirants chefs entraînent encore une dette. Au moins l'un d'entre eux, Martha Hall Findlay, s'adressera aux tribunaux pour obtenir un nouveau délai pour rembourser la sienne. Trois autres ont cependant réglé la note.

Lentement, très lentement, les aspirants à la chefferie libérale s'acquittent de leurs obligations financières contractées en 2006. Trois autres des onze candidats de la course ont terminé de rembourser leur dette, a appris *Le Devoir*. Stéphane Dion, Maurizio Bevilacqua et Gerard Kennedy pourront donc célébrer Noël l'esprit tranquille cette année. Ils ont respecté l'échéancier du 31 décembre 2011 qui leur avait été imposé.

«Nous avons acquitté nos obligations», lance Gerard Kennedy au téléphone. *J'ai toujours eu confiance de remplir mes obligations. Il y a une équipe qui m'appuie. Mais j'éprouve un grand soulagement, car c'était il y a cinq ans.*

M. Bevilacqua dit avoir récemment remboursé les 33 000 \$ qu'il restait à payer de sa campagne. Il signera les papiers officiels sous peu. *Je suis très content»,* dit-il.

D'autres n'ont pas eu cette chance. Martha Hall Findlay, qu'on pressent pour la nouvelle course au leadership libéral l'an prochain, traîne encore une dette. *«La dette n'est pas encore remboursée. Je crois qu'il reste encore à peu près 100 000 \$. Je suis en train de demander une autre prolongation»,* explique par courriel Mme Hall Findlay, depuis l'Inde où elle se trouve présentement en voyage.

Hedy Fry et Joe Volpe n'ont pas donné suite aux nombreux appels du *Devoir*. En juin dernier, M. Volpe devait encore 110 000 \$. Mme Fry devait quant à elle 77 500 \$ en décembre 2010. Ken Dryden bénéficie de six mois de plus pour s'acquitter de ses obligations. Les quatre autres candidats de 2006 (Bob Rae, Michael Ignatieff, Scott Brison et Carolyn Bennett) avaient déjà fermé les livres.

Créanciers

Dans les faits, aucun créancier ne harcèle les candidats libéraux. C'est plutôt qu'ils avaient, pour mener leur campagne, obtenu des prêts de sympathisants libéraux. Mais comme la Loi électorale interdisait à l'époque tout don de plus de 1100 \$ par personne pour une course donnée, ces prêts doivent absolument être remboursés, même si le prêteur ne veut pas ravoier son argent. (Ken Dryden, par exemple, se doit plus de 300 000 \$ à lui-même.) La difficulté réside donc dans le fait de trouver des donateurs nouveaux pour éponger cette vieille dette politique. Hedy Fry exceptée, les trois autres retardataires ne sont même plus en politique active.

Des onze candidats sur la ligne de départ en 2006, sept avaient obtenu une première prolongation du Directeur général des élections. Comme le DGE peut accorder une seule prolongation, c'est la Cour supérieure de l'Ontario qui a accordé un deuxième délai, cette fois jusqu'au 31 décembre 2011. Si le tribunal refuse d'accorder un second délai, alors Elections Canada devra considérer les prêts non remboursés comme des dons illégaux puisqu'ils dépasseront le plafond de 1100 \$ établi.

Le Devoir



DAVE CHAN REUTERS

Jack Layton est décédé en août, quelques mois après avoir été élu chef de l'opposition officielle.

Jack Layton élu la personnalité ayant le plus marqué l'actualité canadienne

STEPHANIE LEVITZ

Ottawa — John Gilbert Layton a porté des dizaines d'étiquettes différentes durant sa vie passée au service du public: militant, guitariste, père et, finalement, chef de l'opposition officielle. Mais la plupart des Canadiens le connaissent simplement par son prénom: Jack.

Aucune autre personnalité n'a autant fait les manchettes au cours de l'année 2011 que Jack Layton, faisant de lui la personnalité ayant le plus marqué l'actualité canadienne, selon le sondage annuel de La Presse canadienne mené auprès des rédactions de tout le pays.

Avec 90 % des voix, M. Layton arrive largement devant Stephen Harper, qui occupe la deuxième position du palmarès, mais avec seulement 5 % des voix. «À lui seul, Jack Layton a modelé l'histoire politique du Canada en 2011, de la quasi-destruction du Bloc québécois à la marginalisation du Parti libéral, en passant par l'immense vide que son décès a laissé sur la colline parlementaire», a expliqué Brodie Fenlon, directeur de l'information chez *The Huffington Post Canada*.

La Presse canadienne a aussi réalisé un sondage en parallèle auprès de la population, en collaboration avec Yahoo! Canada. Le résultat a été le même: un raz-de-marée nommé Jack Layton, avec plus de la moitié des votes. Mais c'est le controversé commentateur de hockey Don Cherry qui arrive deuxième, avec 16 % des voix, suivi de Harper avec 10 % et des «indignés» avec 9,5 %.

«C'est à lui que le Nouveau Parti démocratique doit son statut d'opposition officielle, qui s'appuie

sur son raz-de-marée au Québec et la quasi-disparition du Bloc québécois, qui a ébranlé tout le mouvement souverainiste», a estimé Josée Boileau, rédactrice en chef du quotidien *Le Devoir*.

«Et l'importance de Jack dans cette percée historique — plus importante même que le fait que le Parti conservateur de Stephen Harper forme maintenant un gouvernement majoritaire — est devenue encore plus évidente depuis son décès, qui a complètement fragilisé son parti.»

La marque de commerce du politicien ne s'est pas bîmée à coup d'études de marché et de groupes de discussions organisés par des professionnels des relations publiques. Elle s'est construite lentement, avec des années passées à mettre en avant son authenticité.

Dès son entrée au Nouveau Parti démocratique, il s'est révélé être un immense atout pour la formation politique, selon Vicky Smallman, une organisatrice néodémocrate qui a d'abord rencontré Jack Layton au conseil municipal de Toronto. «Habituellement, au sein du NPD, il y a d'un côté les experts des politiques publiques et, de l'autre, les organisateurs. Il y a souvent un conflit énorme entre les deux camps, a observé Mme Smallman. Mais Jack a été capable de réunir ces pôles pour arriver à un très bon résultat.»

Sa combinaison parfaite de charisme et d'habileté politique a permis à la «machine NPD» d'avancer. La formation politique n'occupait que 19 sièges aux

Communes lorsqu'il s'est emparé de la chefferie en 2003. Le caucus en comptait 29 en 2006, puis 37 en 2008.

Mais la magie n'a réellement opéré qu'en 2011, lorsqu'une vague orange a déboulé sur le Québec, donnant 103 sièges au parti et faisant de Jack Layton le chef de l'opposition officielle.

«Jack Layton a réussi le tour de force de l'année en politique», a estimé Gaétan Chiasson, directeur de l'information à *L'Acadie nouvelle*, à Caraquet. «Mais on retiendra surtout sa dignité face à la mort, et son message de paix et d'espoir.»

«On retiendra sa dignité face à la mort, et son message de paix et d'espoir»

M. Layton avait révélé en 2010 qu'il souffrait d'un cancer de la prostate. Il promettait alors de lutter et de vaincre la maladie. Malgré une fracture à la hanche, il avait paru si énergique pendant la campagne électorale que son apparition télévisuelle de juillet a coupé le souffle

au pays entier. Jack Layton y apparaissait très amaigri et sa voix était rauque. Il n'était déjà que l'ombre de lui-même. Jack Layton, comme à son habitude, jurait de poursuivre son combat. Mais il est mort le mois suivant. Il avait 61 ans.

Son décès a déclenché une véritable onde de choc au pays. «Mes amis, l'amour est 100 fois meilleur que la haine. L'espoir est meilleur que la peur. L'optimisme est meilleur que le désespoir», écrivait-il aux Canadiens, juste avant de mourir. *Alors, aimons, gardons espoir et restons optimistes. Et nous changerons le monde.*

La Presse canadienne

Une règle taillée sur mesure

Ottawa — Le financement de la course libérale a été rendu plus difficile parce que le gouvernement conservateur a changé les règles en cours de route. Il est maintenant en voie de les ramener à ce qu'elles étaient auparavant... juste à temps pour une éventuelle course à la chefferie conservatrice!

Dès leur arrivée au pouvoir en 2006, les conservateurs ont modifié les règles régissant les courses au leadership et les ont fait entrer en vigueur immédiatement pour qu'elles s'appliquent à la course libérale qui était commencée. Les conservateurs ont réduit de 5400 à 1100 \$ le don maximal d'un sympathisant. De plus, ils ont décrété qu'un sympathisant ne pouvait donner le maximum qu'une seule fois pendant une course et non chaque année. Du coup, un hypothétique sympathisant de Martha Hall Findlay qui aurait pu, selon les anciennes règles, verser 27 000 \$ entre 2006 et 2011 ne pouvait plus donner que 1100 \$. Cela a tari les sources de financement.

Or les conservateurs veulent maintenant revenir en arrière, a constaté *Le Devoir*. Selon leur projet de loi C-21 déposé cet automne, les dons aux courses au leadership seraient de nouveau comptabilisés par année plutôt que par course. Cette loi n'étant pas encore adoptée, elle ne s'appliquera pas à la course néodémocrate en cours. Et comme il est écrit qu'elle n'entrera en vigueur que six mois après son adoption, elle risque de ne pas s'appliquer non plus à la course libérale de 2012-2013. — *Hélène Buzzetti*

Helena Guergis poursuit Harper et des conservateurs pour 1,3 million

L'ex-députée et ministre Helena Guergis a fait savoir qu'elle intentait une poursuite de 1,3 million contre le premier ministre Stephen Harper, les députés conservateurs Shelly Glover et Lisa Raitt ainsi que le Parti conservateur du Canada, notamment pour diffamation, a rapporté Radio-Canada, hier.

L'ancienne membre du cabinet Harper, qui a été évincée du caucus conservateur à la suite d'allégations non fondées contre elle et son mari, l'ex-député Rahim Jaffer, a déposé sa requête hier devant la Cour supérieure de l'Ontario.

En plus de viser son ancien patron et d'ex-colègues, la poursuite concerne entre autres le secrétaire principal du premier ministre Harper, Ray Novak, et son ancien chef de cabinet Guy Giorno.

Helena Guergis poursuit également Derrick Snowdy, le détective privé de Toronto dont les allégations ont contribué à déclencher la controverse entourant Mme Guergis et son mari.

L'ancienne ministre à la Condition féminine se dit victime de diffamation, de conspiration, de souffrances psychologiques intentionnelles et de négligence. Elle réclame 800 000 \$ en dommages et intérêts généraux, en plus de dommages punitifs de 250 000 \$ et de dommages aggravés de 250 000 \$.

Le bureau du premier ministre a aussitôt réagi. «Les allégations sont non fondées et seront vigoureusement réfutées», a-t-il brièvement déclaré.

Stephen Harper avait limogé Helena Guergis sur la base de fausses informations qui circulaient à son sujet. Dans la lettre adressée le 9 avril 2010 par le secrétaire principal de M. Harper, Ray Novak, à la GRC, on pouvait lire: «Les allégations sont nombreuses et comprennent la fraude, l'extorsion, l'obtention d'avantages sous des prétextes et l'implication dans la prostitution». (Radio-Canada)

La Presse canadienne



Helena Guergis

EN BREF

Huffington Post Québec: non pour Québec solidaire

Amir Khadir et Françoise David ne collaboreront pas au *Huffington Post Québec*. C'est ce qui a été annoncé hier sur le site Internet de Québec solidaire. Les deux chefs avaient annoncé plus tôt qu'ils ne s'opposaient pas à la reprise de leurs textes par ce nouveau média en ligne venu des États-Unis. Mais réflexion faite, Québec solidaire affirme désormais qu'il n'y participera plus du tout. «Plusieurs artisans des médias nous ont contactés pour nous faire valoir que le modèle de travail gratuit proposé par le HP dévalorise leur profession et contribue à généraliser leur précarité. Les détails de la vente très lucrative du site par sa fondatrice au groupe America Online, sans partage avec les collaborateurs qui en ont fait la notoriété, nous ont également été rapportés.» Québec solidaire en conclut que ce modèle d'affaires proposé par ce média contrevient aux aspirations de solidarité qu'il défend. — *Le Devoir*

ACTUALITÉS

Achalandage record pour le transport en commun

Près de 400 millions de déplacements ont été enregistrés cette année dans la métropole

JEANNE CORRIVEAU

Soixante-quatre ans. C'est le temps qu'il a fallu à la Société de transport de Montréal (STM) pour battre son record d'achalandage enregistré en 1947. Hier, le cap des 398 349 773 déplacements en une année a été franchi, comme aux beaux jours du tramway montréalais. Cette performance correspond à une augmentation de 4,5 % par rapport à 2010. La traversée du désert, qui s'est échelonnée sur plusieurs décennies, est-elle désormais chose du passé pour le transport collectif à Montréal?

Dans les années 1940, l'île de Montréal comptait environ 1,1 million d'habitants. Ce nombre a grimpé à 1,93 million en 2010. Difficile de croire que malgré cette croissance démographique, il ait fallu attendre si longtemps avant d'atteindre l'achalandage de 1947.

Pour le président du conseil d'administration de la STM, Michel Labrecque, la réponse se résume en quelques mots: motorisation des ménages et étalement urbain.

«En 1947, on sortait de la guerre. Les gens avaient vécu le rationnement des produits pétroliers, les soldats étaient de retour au pays et on leur offrait des prêts hypothécaires à 0,5 %. Pendant que le réseau routier prenait de l'expansion, les ménages se sont motorisés. Tout le monde — ou presque — a abandonné le transport collectif en l'espace de 15 ans», explique M. Labrecque, en entrevue au *Devoir*.

Le démantèlement du réseau de 500 km de tramway de Montréal dans les années 1950 a-t-il donné le coup de grâce au transport en commun dans la métropole? Michel Labrecque n'en est pas convaincu. Selon lui, il ne faut pas surestimer le tramway. «Après la disparition du tramway, on a eu le métro, l'équivalent du système hyperperformant», dit-il. Les gens ou-

— parfois éphémères — d'achalandage avant que le gouvernement du Québec finisse par se retirer du financement du transport en commun dans les années 1990, condamnant la STM à l'austérité en matière de développement et à une stagnation de l'achalandage.

La mise en place de la Politique québécoise de transport collectif du gouvernement du Québec et l'augmentation de la contribution de la Ville de Montréal à la STM dans les années 2000 ont donné du tonus au réseau. La hausse des prix du carburant et la congestion routière, ajoutées à l'augmentation de services des dernières années ont fait le reste. Les usagers, eux, retiendront surtout les hausses de tarifs qui, au fil des ans, semblent être devenues une fatalité. Au cours des 10 dernières années, les tarifs ont augmenté de 51 %, la CAM passant de 50 \$ à 75,50 \$.

L'effet Rob Ford

Mais quand on se compare, on se console. À Toronto, l'administration du maire Rob Ford a imposé un régime minceur à la Toronto Transit Commission (TTC) qui devra hausser ses tarifs de 4 % en janvier et réduire son service d'autobus et de tramway pour boucler son budget. Michel Labrecque s'en désole. «C'est triste parce que TTC, c'est une très bonne société de transport public, dit-il. Leur taux d'achalandage est très bon, ils ont une meilleure densification autour des stations de métro que nous et ils n'ont jamais démantelé le réseau de tramway.»

Dans l'esprit de Michel Labrecque, il ne fait pas de doute que la réduction de services et la suppression de circuits d'autobus affecteront beaucoup d'usagers torontois. «Pour moi, le pire des messages, c'est de diminuer les services et d'augmenter les tarifs. La TTC risque de perdre des clients. Quand on augmente les tarifs, il faut mettre l'argent dans l'amélioration des services ou, au minimum, assurer leur maintien. Je dis toujours que l'important, c'est de ne pas perdre un client.»

Le retour du tramway

De son côté, la STM est en mode investissements, notamment dans le réseau d'autobus qui bénéficiera, au cours des deux prochaines années, de 520 millions de dollars. «Après la disparition du tramway, on a eu le métro, l'équivalent du système hyperperformant», dit-il. Les gens ou-

Et le tramway? Le maire Gérald Tremblay a récemment annoncé la composition d'un comité



Le tramway 824 dans la rue Saint-Jacques, au cœur du Vieux-Montréal, en 1907.

qui sera chargé de trouver des sources de financement potentielles pour l'implantation d'un réseau de tramway à Montréal. Michel Labrecque siégera à ce comité que présidera Michel Leblanc, le président de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, mais il ne peut s'empêcher de considérer le retour possible du tramway du point de vue d'un «opérateur».

«Présentement, les besoins pour maintenir les infrastructures existantes sont colossaux. On doit remplacer les voitures de métro et les autobus, signale-t-il. Un tramway est un nouveau système qui nécessitera un nouveau centre de transport, du nouveau matériel roulant et une nouvelle culture opérationnelle.»

Dans ces circonstances, la STM a placé le projet de tramway au 18^e rang de ses priorités dans son plan 2020. «Un tramway, c'est intéressant, mais ça coûtera 1,5 milliard et il faudra le financer», dit M. Labrecque. Si nous n'avons pas l'argent pour entretenir les systèmes que nos parents ont construits et nous ont légués et remplacer le matériel roulant qui a fini sa vie utile, nous nous opposons à un centimètre de plus de tunnel de métro et un millimètre de rails. Cela étant dit, de l'argent il y en a», ajoute-t-il en évoquant les investissements prévus dans le réseau routier.

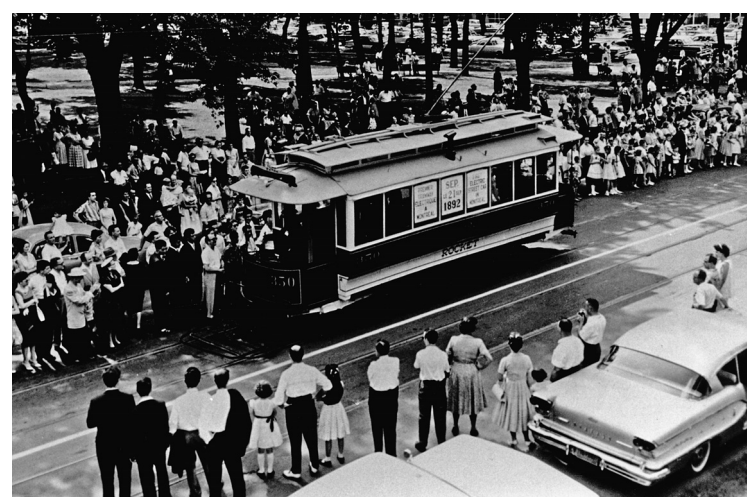
Les partisans d'opposition à l'Hôtel de Ville ont récemment dénoncé les dispositions

de la nouvelle loi 30, adoptée récemment par l'Assemblée nationale, qui permettront à la STM de soustraire ses projets de rénovation du métro, notamment la mise aux normes des puits de ventilation, au processus référendaire.

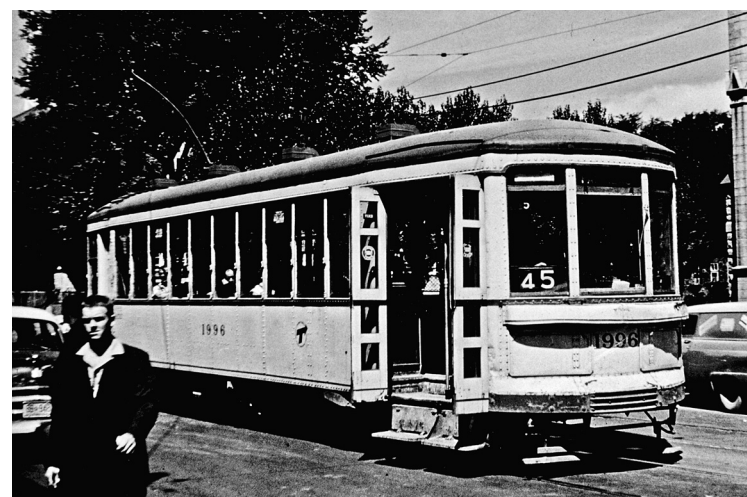
Un passe-droit?

Michel Labrecque rejette les allégations selon lesquelles la STM avait obtenu un «passe-droit». «L'ancienne loi existait depuis 1965. Elle est tombée en désuétude lors des fusions municipales. Pour nous, il était totalement inadéquat de laisser à quelques résidents la possibilité d'empêcher la STM de faire des travaux de sécurité pour le métro. La loi actuelle aurait empêché la construction du métro, dit-il. Le législateur nous oblige à tenir des consultations — on en fait déjà — et c'est le conseil d'agglomération qui prendra les décisions finales.»

«Le pire des scénarios, c'est qu'on doive refaire un puits de ventilation et que les gens nous disent qu'ils n'en veulent pas chez eux et qu'on devrait aller chez les voisins qui n'en veulent pas non plus», explique-t-il. Est-ce qu'on va devoir faire quatre kilomètres de corridor pour le faire sortir dans un champ de patates? C'est la sécurité du métro qui est en jeu.»



«Le Rocket», le premier tramway électrique de Montréal photographié ici en août 1954



Le tramway 45 assurait le service dans la rue Papineau à l'heure de pointe.

La STM est en mode investissements, notamment dans le réseau d'autobus qui bénéficiera, au cours des deux prochaines années, de 520 millions

de dollars. «Après la disparition du tramway, on a eu le métro, l'équivalent du système hyperperformant», dit-il. Les gens ou-

Et le tramway? Le maire Gérald Tremblay a récemment annoncé la composition d'un comité

Sudoku

par Fabien Savary

	8	9			3	7	
		9	1	3	8		6
2							
	4				1		7
		8	4				
	1	6			8		4
				7	6	9	
	3	5					
	8	9			3		

Niveau de difficulté : MOYEN

1955

Placez un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide. Chaque ligne, chaque colonne et chaque boîte 3x3 délimitée par un trait plus épais doivent contenir tous les chiffres de 1 à 9. Chaque chiffre apparaît donc une seule fois dans une ligne, dans une colonne et dans une boîte 3x3.

Solution du dernier numéro

6	9	7	1	4	2	8	3	5
3	8	5	7	6	9	1	4	2
2	4	1	8	5	3	9	7	6
7	3	8	4	2	1	6	5	9
1	5	6	9	8	7	3	2	4
4	2	9	6	3	5	7	8	1
5	6	4	3	1	8	2	9	7
9	1	3	2	7	4	5	6	8
8	7	2	5	9	6	4	1	3

1954

SUDOKU : le logiciel

10 000 sudokus inédits de 4 niveaux de difficulté par notre expert Fabien Savary
En exclusivité sur le site des Mordus
www.les-mordus.com



LE DEVOIR



SERVICE À LA CLIENTÈLE

HORAIRE DU TEMPS DES FÊTES

VENDREDI 23 DÉCEMBRE :	OUVERT DE 7H30 À 16H30
LUNDI 26 DÉCEMBRE :	FERMÉ
MARDI 27 DÉCEMBRE :	FERMÉ
MERCREDI 28 DÉCEMBRE :	OUVERT DE 7H30 À 16H30
JEUDI 29 DÉCEMBRE :	OUVERT DE 7H30 À 16H30
VENDREDI 30 DÉCEMBRE :	OUVERT DE 7H30 À 16H30
LUNDI 2 JANVIER :	FERMÉ
MARDI 3 JANVIER :	FERMÉ

PUBLICATION

AUCUNE PUBLICATION LE LUNDI 26 DÉC. AINSI QUE LE MARDI 27 DÉC.
AUCUNE PUBLICATION LE LUNDI 2 JAN. AINSI QUE LE MARDI 3 JAN.

Le projet de commandites dans le métro en péril

JEANNE CORRIVEAU

La Société de transport de Montréal (STM) pourrait renoncer à son projet de commandite des lignes de métro si elle ne parvient pas à conclure d'ententes, d'ici le printemps, avec les entreprises qui ont répondu à son appel de propositions lancé il y a un an.

À l'automne 2010, la STM avait annoncé son intention d'offrir en commandite ses quatre lignes de métro afin d'accroître ses revenus publicitaires. Le projet prévoyait que des ententes de dix ans pourraient être conclues avec des entreprises qui, en échange d'une commandite, verraient leur logo apposé sur les enseignes extérieures et les quais notamment.

Les montants réclamés par la STM variaient de 6 millions par année pour la ligne orange, la plus achalandée du réseau, à 2 millions pour la ligne jaune.

Plusieurs entreprises se sont manifestées, a indiqué au *Devoir* le président du conseil d'administration de la société de transport, Michel Labrecque. Sans vouloir dévoiler leur identité ou préciser

leur nombre, M. Labrecque souligne que parmi elles figurent des institutions bancaires et des sociétés liées aux technologies de l'information et à l'industrie du disque. Des pourparlers sont en cours, mais M. Labrecque n'est pas convaincu qu'il sera possible de concrétiser le projet. Certaines entreprises sont réticentes à prendre un engagement de dix ans, alors que d'autres jugent ce partenariat de trop courte durée, explique-t-il. «On ne fera pas ça pour des brouilles. Il y a de l'intérêt, mais on parle de gros montants sur dix ans. Certaines entreprises ont déjà des partenariats qui viennent à échéance dans deux ou trois ans, alors elles veulent les terminer, a-t-il dit. Il se peut que si on n'a pas la qualité, le montant d'argent et la durée qu'on souhaite, on ne parvienne pas à conclure des ententes. Si on n'a pas quelque chose d'ici le printemps, on va arrêter.»

De plus, M. Labrecque dit ne pas être insensible aux appréhensions des usagers à l'égard d'une présence accrue de la publicité dans le métro.

Le Devoir

ACTUALITÉS

SANTÉ

Agent orange: Ottawa fustigé par l'ombudsman des anciens combattants

MURRAY BREWSTER

Ottawa — L'ombudsman des anciens combattants s'est porté à la défense, hier, des familles d'anciens soldats qui avaient été affectés par l'épandage d'agent orange et de celles privées d'un montant forfaitaire de 250 000 \$ en cas de décès.

Guy Parent a qualifié de «scandaleux» le traitement des personnes admissibles à des paiements en vertu du programme fédéral, qui vise à dédommager les soldats exposés au défoliant au cours des années 1960.

S'exprimant par voie de communiqué, M. Parent stipule qu'«Anciens Combattants Canada refuse des demandes de dispensateurs de soins en raison d'une interprétation très étroite

Guy Parent a qualifié de «scandaleux» le traitement des personnes admissibles à des paiements qui vise à dédommager les soldats exposés au défoliant

du décret relativement à la définition de divers termes en lien avec les soins offerts à domicile aux vétérans.

Depuis le début du mois dernier, le bureau de l'ombudsman a été inondé de plaintes, notamment de veufs dont les versements posthumes ont tout simplement cessé, et ce, même s'ils ont passé leur vie à prendre soin de l'être aimé.

Dans un cas, une veuve a perdu ses prestations parce que son mari était mort dans un centre de soins de longue durée et que le couple marié depuis 50 ans ne vivait pas techniquement ensemble.

Selon M. Parent, «les définitions utilisées par le ministère ne résisteraient pas à un examen minutieux du public ou du milieu judiciaire».

«C'est tout à fait scandaleux!», s'est-il exclamé.

Le ministère a refusé un certain nombre de demandes en arguant qu'elles avaient été reçues trop tardivement, une situation que M. Parent estime injuste. Il demande d'ailleurs aux responsables de relâcher quelque peu les normes pour les familles.

Le gouvernement fédéral avait initialement mis 96 millions de côté pour dédommager les victimes du programme d'épandage, qui a lieu dans une base militaire du Nouveau-Brunswick en 1966 et 1967.

Les remontrances ont surpris le ministère. Une porte-parole du ministre des Anciens Combattants, Steven Blaney, a souligné qu'Ottawa avait repoussé la date limite pour le diagnostic médical et avait relâché les critères d'admission afin d'améliorer l'accessibilité au programme.

«Nous avons été au-delà de notre promesse initiale en allouant des fonds supplémentaires pour le programme, afin de nous assurer que les personnes admissibles à des paiements puissent en recevoir», a expliqué Codi Taylor par courriel.

Le programme fédéral va prendre fin le 31 décembre et Mme Taylor et M. Parent précisent que le ministre examinera les dossiers pour s'assurer que des décisions justes et équilibrées soient prises.

M. Parent a également dénoncé, lors d'une entrevue de fin d'année avec La Presse canadienne, la restriction gouvernementale qui restreint l'octroi d'un paiement de 250 000 \$ en cas de décès aux seules familles de soldats mariés.

Les familles d'une poignée de soldats célibataires ont déposé des plaintes contre la politique sur le plan des droits de la personne.

M. Parent n'a pas expliqué qu'il s'agissait d'une pratique discriminatoire, mais a suggéré que les familles pourraient tenter un recours collectif afin d'obtenir satisfaction.

Le ministère a toujours argué que ce nouveau paiement était destiné aux veufs et veuves d'un soldat marié pour se réhabituer à la vie civile. Des responsables ont déclaré que les soldats célibataires voulant laisser un montant à leurs héritiers pouvaient toujours acheter de l'assurance vie supplémentaire.

La Presse canadienne



Les inondations qui ont touché Saint-Paul-de-l'île-aux-Noix et d'autres municipalités de la Montérégie sont les pires à être survenues au Québec depuis le déluge du Saguenay en 1996.

Les inondations en Montérégie, l'événement météorologique de l'année au Québec

LIA LÉVESQUE

Sans surprise, les inondations en Montérégie ont été désignées par Environnement Canada comme l'événement météo numéro 1 au Québec en 2011.

«Ce sont les pires inondations à survenir au Québec. C'est un événement qui a l'envergure du déluge du Saguenay en 1996 ou du verglas de 1998», a résumé René Héroux, météorologue chez Environnement Canada, au cours d'une rencontre avec la presse hier à Montréal.

Ces inondations extraordinaires étaient dues à une conjonction de facteurs: des chutes de neige abondantes dans les Adirondacks et les montagnes Vertes, une fonte des neiges très rapide en mars à cause de températures avoisinant les 20 degrés, un lac Champlain qui, comme grand bassin, réagit lente-

ment, et de fortes pluies en avril, a-t-il expliqué.

Il estime très peu probable que de telles inondations se produisent de nouveau à cet endroit. «C'est sûr que le Richelieu, c'était du jamais vu. Les risques de revoir un tel événement sont tout de même assez minces. Ravoire cette même séquence d'événements là, les risques sont tout de même assez minces. Mais si ce n'est pas le Richelieu, ça peut être ailleurs ou ça peut être de fortes pluies comme il y a eu dans l'Outaouais», a-t-il précisé.

Il a toutefois prévenu que, de façon générale, «des inondations ou des sécheresses, on va être appelés à en avoir plus souvent qu'auparavant».

Le passage de la tempête Irene arrive en deuxième place, suivi de l'été des extrêmes et de l'automne très doux. «Septembre, octobre et novembre, ces trois mois, cette séquence-là est la

plus chaude jamais observée pour plusieurs stations [météorologiques], plusieurs endroits de l'ouest du Québec jusqu'aux portes du Bas-Saint-Laurent», a noté M. Héroux.

Au Canada

Les inondations du Richelieu ont été si exceptionnelles qu'elles occupent le troisième rang des événements météorologiques pour l'ensemble du Canada.

L'événement le plus marquant au Canada, toutefois, est l'inondation dans l'ouest du pays qui a commencé au printemps et s'est éternisée jusqu'en été. Environnement Canada souligne qu'il s'agit des niveaux et débits d'eau les plus élevés de l'histoire moderne dans certaines régions du Manitoba et de la Saskatchewan.

Arrive au deuxième rang l'incendie de Slave Lake. Cette petite ville du nord de l'Alberta a

été frappée par un incendie, aggravé par des vents de 100 km/h. Le tiers des maisons y ont été détruites, soit 400. Les dommages ont été évalués à 700 millions de dollars.

Il s'agit de la catastrophe la plus coûteuse après le verglas de 1998 au Québec, qui avait coûté quelque 1,8 milliard de dollars, a indiqué M. Héroux.

La multiplication de ces événements météorologiques exceptionnels est-elle due aux changements climatiques? M. Héroux s'est montré prudent. «C'est sûr que les changements climatiques, c'est omniprésent. Il y a une empreinte très définitive des changements du climat. Par contre, on ne peut jamais dire ou apposer une étiquette à un événement et dire: "voilà, cet événement-là est strictement dû aux changements climatiques"», a-t-il conclu.

La Presse canadienne

Phoques: les restrictions commerciales de la Russie préoccupent le Canada

Ottawa — Le gouvernement canadien est préoccupé par les restrictions à l'importation imposées par la Russie, le Bélarus et le Kazakhstan sur les produits du phoque et tentera de maintenir un accès à ces marchés, a affirmé hier le ministre du Commerce international, Ed Fast.

«J'ai demandé aux fonctionnaires canadiens d'engager de sérieuses discussions avec leurs homologues internationaux afin de faire connaître les préoccupations du Canada au sujet des restrictions proposées, et d'examiner les options pour garantir à l'industrie canadienne du phoque l'accès continu aux marchés», a déclaré le ministre dans un communiqué.

La Russie, le Bélarus et le Kazakhstan, qui partagent une union douanière, ont interdit le commerce des peaux de phoques du Groenland le 20 août

dernier. Cette décision est apparemment passée inaperçue lorsqu'elle a été communiquée le 17 octobre à l'ONU par les trois pays. Elle a été révélée cette semaine par le Fonds international pour la protection des animaux (IFAW). L'actrice Brigitte Bardot, depuis longtemps engagée dans la défense des phoques, a immédiatement félicité le premier ministre russe, Vladimir Poutine.

Le ministre Fast a par ailleurs défendu cette industrie traditionnelle canadienne. «La chasse au phoque dans l'Atlantique et dans le Nord canadien est faite sans cruauté, sans menacer l'espèce et dans le respect d'une rigoureuse réglementation. Elle constitue une importante source de nourriture et de revenu pour des milliers de chasseurs de phoque et leurs familles», a-t-il dit.

Agence France-Presse

Carte Nexus: Ottawa veut faciliter les vols Canada-États-Unis

Bagotville — La carte Nexus, qui permet d'accélérer les contrôles de sécurité à la frontière, pourra désormais être utilisée par les voyageurs aériens entre le Canada et les États-Unis.

Plus encore, le ministre fédéral des Transports, Denis Lebel, a précisé, en faisant cette annonce hier à l'aéroport de Bagotville, au Saguenay, que le programme Nexus pourra être utilisé tant à aller vers les États-Unis qu'à retourner de ce pays, dans les aéroports américains.

D'ici la fin de l'hiver, des corridors de passage accéléré pour les détenteurs de la carte Nexus seront aménagés dans les huit aéroports canadiens les plus importants, soit ceux de Montréal, Toronto, Ottawa, Halifax, Winnipeg, Calgary, Edmonton et Vancouver.

La carte Nexus, qui coûte 50 \$ et qui sera valide durant

cinq ans, permet l'identification rapide par lecture de l'iris. Tout citoyen peut en faire la demande s'il répond aux critères, notamment d'être citoyen canadien et ne pas avoir de casier judiciaire.

Le détenteur de la carte est considéré comme un voyageur à faible risque en matière de sécurité. Toutefois, les enfants d'un détenteur ne peuvent utiliser les corridors accélérés à moins de détenir eux-mêmes cette carte.

Le ministre a aussi annoncé que la deuxième vérification des bagages en transit sera éliminée dans les aéroports américains, mais il faudra trois ans avant que cette mesure soit en vigueur. Ainsi, les voyageurs dont les bagages auront été vérifiés au point de départ ne devront pas les récupérer pour une nouvelle vérification s'ils doivent prendre un autre avion en correspondance dans un aéroport américain. Ces mesures sont le résultat de l'entente



CHRIS WATTIE REUTERS

Le ministre Denis Lebel

conclue entre le premier ministre Stephen Harper et le président américain Barack Obama le 7 décembre à Washington.

La Presse canadienne

EN BREF

Plus d'un millier de morts aux Philippines

Manille — Un millier de personnes sont toujours portées disparues après le passage de la tempête tropicale Washi sur le sud des Philippines, qui a déjà fait plus de 1000 victimes, ont annoncé vendredi les services de secours gouvernementaux. Le bilan provisoire des inondations monstres, qui ont dévasté une partie de l'île de Mindanao (sud) et touché environ 471 000 personnes, est de 1080 morts et 1079 disparus, a indiqué à l'AFP une responsable de la sécurité civile. Les Nations unies ont lancé hier un appel à l'aide internationale pour les sinistrés de la tempête. Le coordinateur de l'ONU pour les Philippines, Soe Nyunt-u, a appelé les États, les organisations humanitaires et d'autres donateurs à rassembler 28,6 millions de dollars d'aide d'urgence. — AFP

LOTO QUÉBEC Résultats des tirages du : 2011-12-21

649 12 16 19 20 compl. 01 04 14 05 compl. 34 41 47 23 30 48

Prochain gros lot (approx.) : 12 000 000 \$

Extra 9970524

LOTO MAX Ce soir, 50 MILLIONS \$ + MAXMILLIONS 2 lots de 1 million \$ (approximatif)

En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.

Sophie DOWNS

Membre O.P.Q. et R.C.P.O.S.S.

Psychologue clinicienne

ADULTES · COUPLES

25 ANS D'EXPÉRIENCE

514-861-0630

VIEUX-MONTRÉAL

Congédié?

Voyez

François Gendron

avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514.845.5545

LES MARCHÉS BOURSIERS



LES INDICES DE LA BOURSE DE TORONTO

Indice	Volume (000)	Fermeture	var. pts	var. %	Indice	Volume (000)	Fermeture	var. pts	var. %
S&P TSX	172 966	11 876,48	+122,95	1,0	Matériaux	74 147	353,22	+0,16	0,0
S&P TX20	82 282	608,34	-1,63	-0,3	Immobilier	3 480	205,12	+1,27	0,6
S&P TX60	86 759	675,41	+9,00	1,4	Télécoms	3 536	103,17	+0,61	0,6
S&P TX60 Cap.	86 759	746,86	+9,95	1,4	Serv. collect.	2 208	224,36	+1,71	0,8
Cons. de base	2 496	204,70	+0,19	0,1	Métaux/minerais	12 806	1 080,67	+26,19	2,5
Cons. discrét.	4 826	81,10	+0,64	0,8					
Énergie	38 836	266,24	+4,76	1,8					
Finance	22 446	167,71	+2,95	1,8					
Aurifère	65 287	364,66	-6,32	-1,7					
Santé	518	55,95	-0,13	-0,2					
Tech. de l'info	3 175	24,20	+0,13	0,5					
Industrie	8 802	104,62	+1,19	1,2					

TSX CROISSANCE

TSX Venture	147 425	1 443,71	+3,96	0,3
--------------------	---------	-----------------	-------	------------

Consultez toutes les cotes boursières sur www.vmdconseil.ca

HIER À LA BOURSE: Le principal indice de Toronto a gagné plus de 100 points, permettant au parquet de clôturer en hausse pour une troisième séance consécutive. Les investisseurs ont été rassurés par les signes positifs que donne l'économie américaine, notamment pour ce qui est du marché de l'emploi.

Titre	Symbole	Fermeture (\$)	Variation (%)	Volume (000)	52 semaines bas	52 semaines haut
-------	---------	----------------	---------------	--------------	-----------------	------------------

CONSOMMATION DISCRÉTIONNAIRE ET DE BASE

Allim. Couche-Tard	ATD.B	30,54	0,05	0,16	80	24,16	31,34
Astral Media	ACM.A	35,89	0,16	0,45	48	31,00	42,24
Canadian Tire	CTC.A	65,41	1,18	1,84	151	51,80	68,93
Cogeco	CCA	51,81	0,28	0,54	31	40,00	52,00
Corus	CJR.B	20,63	0,13	0,63	118	18,18	23,78
Jean Coutu	PJC.A	13,39	0,00	0,00	30	9,20	13,66
Loblaws	L	37,38	0,59	1,60	759	34,51	42,27
Magna	MG	33,37	0,37	1,12	590	31,91	61,65
Metro	MRU.A	53,60	0,27	0,51	103	42,11	53,82
Quebecor	QBR.B	33,22	0,22	0,67	33	26,52	38,90
Rona	RON	9,48	-0,07	-0,73	184	8,64	15,40
Saputo	SAP	38,87	-0,13	-0,33	301	35,80	49,05
Shaw	SJR.B	20,00	0,22	1,11	658	19,10	22,45
Shoppers Drug Mart	SC	42,50	-0,03	-0,07	493	36,67	43,43
Tim Hortons	THI	49,38	0,18	0,37	711	40,47	52,75
Transat A.T.	TRZ.B	6,80	0,29	4,45	45	5,56	19,95
Yellow Media	YLO	0,18	0,01	5,71	6 690	0,12	6,31

ÉNERGIE

 Cameco	CCO	18,49	-0,03	-0,16	991	17,25	44,28
 Canadian Natural	CNQ	37,79	1,04	2,83	3 208	27,25	50,50
 Canadian Oil Sands	COS	22,80	0,23	1,02	2 926	18,17	33,94
 Enbridge	ENB	37,92	0,55	1,47	1 049	27,04	37,92
 EnCana	ECA	19,09	-0,23	-1,19	1 293	18,40	34,25
 Enerplus	ERF	25,79	0,52	2,06	339	23,00	32,83
 Nexen	NXV	16,09	0,11	0,69	2 249	14,20	27,11
 Pengrowth Energy	PGF	11,11	0,31	2,87	628	8,48	13,96
 Pétrolière Impériale	IMO	44,30	0,57	1,30	480	34,15	54,00
 Suncor Energy	SU	28,90	0,82	2,92	4 976	23,97	47,27
 Talisman Energy	TLM	12,40	0,26	2,14	2 530	11,34	24,82
 TransCanada	TRP	44,05	-0,28	-0,63	1 272	36,10	44,43

FINANCIÈRES

 B. CIBC	CM	73,38	-0,26	-0,35	1 321	67,32	85,56
 B. de Montréal	BMO	55,18	0,44	0,80	1 720	54,38	63,94
 B. Laurentienne	LB	48,25	0,88	1,86	42	38,62	55,87
 B. Nationale	NA	72,61	1,35	1,89	988	63,27	81,98
 B. Royale	RY	50,92	1,89	3,85	4 963	43,30	61,53
 B. Scotia	BNS	50,50	0,76	1,53	1 662	47,54	61,28
 B. TD	TD	74,61	1,21	1,65	2 062	68,13	86,82
 Brookfield Asset	BAM.A	27,97	0,45	1,64	1 263	25,91	33,95
 Cominar Real	CUF.UN	21,81	0,00	0,00	91	20,00	23,00
 Corp. Fin. Power	PWF	25,49	0,39	1,55	381	23,62	31,98
 Fin. Manuvie	MFC	10,68	0,33	3,19	4 662	10,18	19,29
 Fin. Sun Life	SLF	18,62	0,47	2,59	1 587	17,92	34,39
 Great-West Lifeco	GWO	19,75	0,41	2,12	550	19,15	27,85
 Industrielle All.	IAG	26,15	0,11	0,42	247	24,75	42,02
 Power Corporation	POW	23,12	0,54	2,39	632	20,90	29,50
 TMX	X	41,77	-0,23	-0,55	33	36,59	45,69

INDUSTRIELLES

 Air Canada	AC.B	1,00	0,00	0,00	384	0,96	3,72
 Bombardier	BBD.B	3,72	0,07	1,92	3 402	3,30	7,29
 CAE	CAE	9,66	0,16	1,68	740	9,03	13,36
 Canadien Pacifique	CP	65,80	0,41	0,63	235	46,01	69,48
 Chemin de fer CN	CNR	78,39	0,91	1,17	1 007	63,72	81,79
 SNC-Lavalin	SNC	48,36	1,11	2,35	209	38,51	63,23
 Transcontinental	TCLA	12,48	0,27	2,21	54	9,96	17,25
 TransForce	TFI	13,33	-0,08	-0,60	37	9,76	16,00

MATÉRIAUX

 Agrium	AGU	70,14	0,38	0,54	660	63,93	98,02
 Barrick Gold	ABX	46,95	-0,53	-1,12	2 608	42,06	55,36
 Goldcorp	G	45,48	-0,62	-1,34	2 614	38,99	55,93
 Kinross Gold	K	12,12	0,01	0,08	2 300	11,91	19,00
 Mines Agnico-Eagle	AEM	37,72	-0,66	-1,72	506	37,52	78,34
 Potash	POT	43,51	2,14	5,17	2 281	39,82	63,19
 Teck Resources	TCK.B	36,35	0,86	2,42	2 579	27,39	64,62

SERVICES PUBLICS

 Fortis	FTS	32,87	0,38	1,17	242	28,24	35,45
 TransAlta	TA	20,86	-0,10	-0,48	307	19,45	23,42

TECHNOLOGIE

 CGI	GIB.A	19,00	-0,03	-0,16	297	16,51	24,30
 Research In Motion	RIM	14,33	0,16	1,13	2 087	12,80	69,30

TÉLÉCOMMUNICATIONS

 BCE	BCE	41,47	0,21	0,51	1 076	33,75	41,47
 Bell Alliant	BA	28,00	0,07	0,25	154	25,21	29,19
 Rogers	RCL.B	39,05	0,45	1,17	1 325	33,29	39,13
 Telus	T	57,05	0,05	0,09	710	44,98	57,20

FONDS NÉGOCIÉS EN BOURSE

 iShares DEX	XBB	31,55	0,01	0,03	216	29,19	31,66
 iShares MSCI	XEM	22,25	0,15	0,68	28	20,10	27,24
 iShares MSCI EMU	EZU	27,74	0,37	1,35	355	25,57	42,22
 iShares S&P 500	XSP	14,41	0,10	0,70	177	12,31	15,77
 iShares S&P/TSX	XIC	18,79	0,22	1,18	211	17,10	22,61



INDICES QUÉBÉCOIS

 INDICE QUÉBEC IQ30	1281,92	+13,29	+1,05
 INDICE QUÉBEC IQ120	1350,26	+12,42	+0,94

Titre	Symbole	Fermeture	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)	52 semaines bas	52 semaines haut
-------	---------	-----------	----------------	---------------	--------------	-----------------	------------------

LES PLUS ACTIFS DE LA BOURSE DE TORONTO

 iShares S&P/TSX	XIU	17,03	0,24	1,43	5 097	15,61	20,71
 Suncor Energy	SU	28,90	0,82	2,92	4 976	23,97	47,27
 B. Royale	RY	50,92	1,89	3,85	4 963	43,30	61,53
 Fin. Manuvie	MFC	10,68	0,33	3,19	4 662	10,18	19,29
 Canadian Natural	CNQ	37,79	1,04	2,83	3 208	27,25	50,50
 Canadian Oil Sands	COS	22,80	0,23	1,02	2 926	18,17	33,94
 Goldcorp	G	45,48	-0,62	-1,34	2 614	38,99	55,93
 Barrick Gold	ABX	46,95	-0,53	-1,12	2 608	42,06	55,36
 Teck Resources	TCK.B	36,35	0,86	2,42	2 579	27,39	64,62
 Talisman Energy	TLM	12,40	0,26	2,14	2 530	11,34	24,82

LES GAGNANTS EN %

 Winstar Resources	WIX	3,70	0,70	23,33	45	2,36	6,79
 US Gold Canadian	UXE	3,45	0,64	22,78	4	2,81	9,25
 C.A. Bancorp	BKP	2,25	0,41	22,28	98	1,76	2,38
 NuVista Energy	NVA	5,09	0,71	16,21	869	3,96	10,50
 High Liner Foods	HLF.A	15,00	1,91	14,59	0	12,00	15,11
 Theratechnologies	TH	2,49	0,27	12,16	66 </		

ÉCONOMIE

Ralentissement prévu de l'économie

Le Canada est vulnérable, prévient le FMI

La surchauffe immobilière, l'endettement des ménages, la perte de confiance des consommateurs et les crises extérieures constituent autant de menaces à l'économie

GÉRARD BÉRUBÉ

Le Fonds monétaire international (FMI) voit le ciel s'assombrir au-dessus du Canada. Vulnérable aux chocs extérieurs l'économie canadienne est, sur son marché intérieur, exposée au risque accru d'une correction d'un marché immobilier surévalué. Et l'endettement record des ménages n'augure rien de bon. Le scénario de ralentissement esquissé hier par le FMI a été accompagné par une chute brutale de la confiance des consommateurs en décembre, à son niveau le plus bas depuis la récession de 2008-2009.

Le Conference Board du Canada a indiqué hier que son indice de confiance des consommateurs était revenu à 69,9 en décembre, un recul de 6,5 points sur le mois et de 11,1 points sur un an. L'indice revenait ainsi au niveau observé au cœur de la récession de 2008-2009. L'indice reflète la confiance des Canadiens par rapport à l'économie, au marché de l'emploi, à leurs projets d'achats d'envergure et à leurs finances personnelles, a rappelé le Conference Board. Si le recul de décembre était généralisé, la chute la plus prononcée a été observée dans le segment «projets d'achats», ce qui présage un repli des dépenses de consommation en 2012.

Cet indicateur avancé est venu ajouter du poids aux projections du FMI, publiées hier, anticipant un ralentissement de l'activité économique au Canada d'un an prochain. La progression du PIB devrait être de 2,2 % cette année, pour passer à 1,9 % l'an prochain.

Le FMI a salué la résilience du secteur financier canadien et la justesse des politiques, monétaires et fiscales, en réponse à la crise. Mais le secteur extérieur a continué à subir les contrecoups de la faible croissance aux États-Unis et de la crise européenne, auxquels se



Une correction des prix des maisons de 10 % réduirait la consommation de 1,1 %.

sont ajoutés les effets d'une diminution de la compétitivité canadienne à l'international au cours de la décennie. Reste la demande intérieure, toujours soutenue, mais dont la vigueur se concentre depuis le troisième trimestre essentiellement sur les investissements privés des entreprises.

«Les chocs externes, incluant d'autres turbulences en provenance d'Europe et leur impact sur le système financier global, demeurent la principale source de risque. Sur le front domestique, l'endettement élevé des ménages, combiné au prix élevé de l'immobilier résidentiel, se veut la principale vulnérabilité», peut-on lire dans le rapport du FMI.

Dans une étude séparée, le FMI a consacré une douzaine de pages au marché immobilier canadien. Les experts de l'institution basée à Washington ont tenté de mesurer l'état de surchauffe du marché résidentiel et les conséquences potentielles d'une correction des prix sur l'activité économique, dans un contexte d'endettement record des ménages. Le FMI estime qu'une correction de 10 % des prix immobiliers réduirait la consommation privée de 1,1 % compte tenu de l'érosion de l'effet de richesse, retranchant un demi-point de pourcentage au PIB.

Le Canada n'a pas échappé à l'élan haussier de l'endettement

des ménages et des prix immobiliers qui a constitué la trame économique des années 2000. «L'augmentation de la dette des ménages a dépassé celle de la dette immobilière depuis 2007», a ajouté le FMI, qui retient tout de même que dans leur ensemble les propriétés, au prix actuel, renferment une valeur nette confortable. Donc, pas d'éclatement de bulle immobilière dans les cartes. Mais un accroissement de l'endettement des ménages pourrait provoquer une large correction, prévient le FMI.

«Les prix de l'immobilier résidentiel au Canada ont plus que doublé au cours de la dernière décennie, malgré une correction

de 11 % après la crise de 2008. La Colombie-Britannique a enregistré la hausse la plus élevée, avec une progression des prix de 163 % depuis le deuxième trimestre de 2001.» Et malgré la correction dans le sillon de 2008, les prix ont repris leur ascension, avec une poussée de 41 % en Colombie-Britannique et de 29 % en Ontario depuis. Le FMI estime que le marché est surévalué en Colombie-Britannique, en Ontario et, dans une moindre mesure, au Québec. L'institution évalue que les prix sont, en moyenne, 10 % au-dessus de la valeur fondamentale du marché.

Le Devoir

Plus occupées que le Père Noël

Louisville — La première firme de messagerie de la planète, UPS, prévoit livrer plus de 120 millions de colis à travers le monde pendant la semaine précédant Noël, une hausse de 6 % par rapport aux 113 millions de colis livrés au même moment l'an dernier.

L'entreprise d'Atlanta s'attendait à livrer 26 millions de paquets pendant la seule journée d'hier, ce qui en ferait la journée la plus achalandée de l'année. Cela représente une hausse de 60 % en comparaison aux volumes quotidiens habituels.

Sa principale rivale, FedEx, a expédié quelque 17 millions de colis le 12 décembre, la journée la plus occupée de l'histoire de la compagnie et une hausse de 10 % par rapport à la journée la plus occupée de 2010.

Les performances de FedEx et de UPS sont épiées de près par les économistes puisqu'elles reflètent l'état de santé général de l'économie.

FedEx attribue la nouvelle journée record à la croissance continue des achats en ligne. Depuis 2005, les volumes enregistrés par la compagnie lors de la journée la plus achalandée sont en progression de 75 %.

UPS avait connu une seule journée de plus de 25 millions de livraisons en 2010, a ajouté M. Black, et elle en prévoit au moins cinq pendant la période des Fêtes cette année.

UPS a embauché 55 000 employés saisonniers et notifié 34 appareils de plus cette année. FedEx a recruté 20 000 employés saisonniers, contre 17 000 l'an dernier.

Associated press

ÉTATS-UNIS

L'économie s'extirpe lentement du marasme

Tout nouveau choc extérieur pourrait se traduire par un retour en récession

MARC JOURDIER

Washington — L'économie des États-Unis peine à remonter la pente et, en dépit de son amélioration indéniable, apparaît encore fragile au moment où la croissance mondiale donne des signes de ralentissement.

Le gouvernement américain a annoncé hier avoir revu en baisse de 0,2 point le taux de croissance du PIB du pays au troisième trimestre, à 1,8 % en rythme annualisé. La première économie mondiale apparaît ainsi avoir entamé les trois mois d'automne avec un élan finalement assez faible, et les nouveaux chiffres du PIB laissent penser que l'amélioration en cours pourrait s'avérer moins bonne que beaucoup ne le prévoient jusque-là. La révision en forte baisse (-0,6 point) de la progression de la consommation des ménages (1,7 %), moteur traditionnel de la croissance économique, montre que les Américains regardent encore de près à la dépense.

Pour Peter Newland, économiste de Barclays Capital, cela «dessine une toile de fond moins propice pour la croissance du quatrième trimestre».

De plus, l'autre grand changement dans les chiffres du PIB a trait au recul des stocks des entreprises, qui a été le principal frein à la croissance pendant l'été, mais dont le ministère a revu l'ampleur en baisse. Conséquence: l'effet positif des restockages du dernier trimestre risque d'être moins fort.

Il n'en reste pas moins que la croissance s'extrait progressivement — mais lentement —



ANDREW BURTON AGENCE FRANCE-PRESSE

Employé demandé. Une affiche en vitrine d'un magasin semble faire la démonstration d'une amélioration du marché de l'emploi aux États-Unis.

du borbier dans lequel elle s'était enlisée dans les six premiers mois de l'année (+0,4 % au premier trimestre, +0,3 % au deuxième).

Les indicateurs en donnent de nouvelles preuves tous les jours. Ainsi, hier, le département du Travail a annoncé que les nouvelles inscriptions au chômage étaient tombées dans la deuxième semaine pleine de décembre à leur niveau le plus faible depuis avril 2008, ce qui permet d'espérer une poursuite de la décre du chômage amorcée en octobre.

Le nombre de demandes a reculé de 4000 à 384 000, selon des données dévoilées hier par le département du Travail. Il s'agit du troisième déclin hebdomadaire consécutif. La moyenne des quatre dernières semaines, une mesure moins volatile, a re-

culé pour la 11^e fois en 13 semaines. Son niveau de 380 250 est le plus faible depuis juin 2008. Le nombre de demandes doit glisser et rester sous la barre des 375 000 pour entraîner une fonte du taux de chômage.

Au moins 100 000 emplois ont été créés chaque mois aux États-Unis entre juillet et novembre, une première depuis 2006. Si la tendance se maintient, disent certains économistes, ce sont 200 000 nouveaux emplois qui finiront par être créés chaque mois, ce qui pourrait être suffisant pour abaisser le taux de chômage sous la barre des 8 % avant la tenue de l'élection présidentielle, en novembre prochain.

L'indicateur de confiance des consommateurs publié le même jour par l'Université du Michigan a témoigné du fait

que le moral des ménages restait fragile, mais il continue de remonter.

L'amélioration de la construction et des ventes de logements dont ont témoigné des chiffres parus mardi et mercredi ont suscité l'espoir que la reprise tant attendue du marché immobilier soit enfin au rendez-vous.

Pour Nariman Behraves, d'IHS Global Insight, «la croissance du quatrième trimestre devrait s'établir aux alentours de 3,3 %» au vu des données actuelles. Selon lui cependant, elle ne devrait pas parvenir à maintenir cet élan et son rythme sous-jacent devrait être compris entre 1,5 et 2 %, pendant les «quelques trimestres» à venir.

Près de deux ans et demi après le début de la reprise, l'économie des États-Unis apparaît ainsi encore vulnérable aux chocs extérieurs au moment où semble se confirmer le ralentissement de la croissance chinoise et le glissement de l'Europe vers une nouvelle récession.

Alors que la banque centrale du pays (Fed) table sur la poursuite d'une croissance lente, mais dit être prête à prendre de nouvelles mesures de soutien, si nécessaire, un de ses dirigeants, Jeffrey Lacker, a déclaré lundi que l'évolution de l'économie européenne influencerait beaucoup celle des États-Unis en 2012. Institut de conjoncture réputé, le Conference Board a averti hier qu'«une récession plus forte que prévue en Europe pourrait facilement faire dérailler les perspectives de l'économie» américaine.

Agence France-Presse et Associated Press

Papiers White Birch

Une offre sur la table

Rivière-du-Loup — La compagnie papetière Papiers White Birch a soumis une offre qualifiée de globale aux 260 employés de sa filiale F.F. Soucy, à Rivière-du-Loup; elle les invite à se prononcer au cours des prochains jours.

Cette offre prévoit la création d'un nouveau régime de retraite par le nouvel employeur, même s'il semblait qu'il y aurait abolition du régime actuel, non pas son remplacement par un nouveau.

Le Soleil a écrit hier qu'une telle offre n'a pas été soumise aux 600 travailleurs de l'usine de Québec, qui est en arrêt de production depuis plusieurs jours, ni à ceux de l'usine de Gatineau.

La lettre du 16 décembre de Papiers White Birch aux employés de Rivière-du-Loup signale que les régimes à prestations déterminées sont complexes et que leur situation financière demeure précaire. Pour l'ensemble des régimes de retraite de la compagnie, le déficit est estimé à plus de 425 millions.

Le texte ajoute que le régime de retraite mis en place par le nouvel employeur prévoirait une compensation importante pour les services passés, tant pour les employés actifs que les retraités. Elle serait financée par le nouvel employeur, ainsi que des prestations pour les services futurs, semblables à celles offertes dans l'industrie.

Outre le régime de retraite, on présente des offres concernant la durée du contrat, les salaires, les assurances collectives, les vacances, le plan d'apprentissage pour les employés de production ainsi que le comité mixte local. Il n'y est question que de l'usine de Rivière-du-Loup.

La convention de travail dans les trois usines est échue depuis le 30 avril 2009.

La Presse canadienne

Bourses de New York et de Francfort

Fusion acceptée sous condition

New York — Le gouvernement américain a donné hier son feu vert à la fusion des plateformes boursières américaine NYSE et allemande Deutsche Börse, à la condition pour la seconde de procéder à certaines cessions.

Dans un communiqué, la division «antitrust» du département américain de la Justice a notamment «exigé que Deutsche Börse demande à sa filiale International Securities Exchange Holdings de vendre sa part de 31,5 % dans [l'opérateur de marchés américain] Direct Edge Holdings» afin «de mener à bien son projet de fusion de 9 milliards de dollars avec NYSE Euronext».

«Direct Edge est le quatrième opérateur boursier du pays», note le ministère, ajoutant que «la transaction, telle qu'elle était proposée à l'origine, aurait nuí fortement à la concurrence dans le domaine des services d'échange d'actions, des services de cotations pour les produits échangés sur des plateformes boursières, y compris les fonds cotés» (ETF), entre autres.

Le gouvernement interdit également au New York Stock Exchange et à Deutsche Börse «de participer à la gouvernance ou aux activités de Direct Edge».

Le département de la Justice indique avoir déposé pour la forme une plainte devant un tribunal fédéral de Washington «afin de bloquer l'acquisition telle qu'elle était proposée», tout en présentant aux parties sa proposition de règlement à l'amiable.

Il est moins sûr que l'Union européenne approuve de son côté. La décision des autorités de la concurrence de Bruxelles doit tomber en début d'année.

Agence France-Presse

ÉDITORIAL

Valeurs mobilières

À la déchiqueteuse!

Le gouvernement conservateur voulait connaître l'opinion de la Cour suprême au sujet de son projet de loi créant une commission nationale des valeurs mobilières? La voici: «Dans sa forme actuelle», ce projet de loi empiète à ce point sur les compétences des provinces qu'il en devient inconstitutionnel. Vaut-il la peine de le réécrire? Notre réponse est clairement non!

Depuis longtemps, les gouvernements qui se succèdent à Ottawa rêvent d'une plus forte concentration de leur capacité d'intervention dans l'économie du pays. Même le gouvernement conservateur, pourtant convaincu de l'importance de laisser les provinces occuper leurs champs de compétences, est de cet avis. Ce qui explique qu'il se soit facilement laissé convaincre par le lobby de l'industrie et le gouvernement de l'Ontario de la nécessité de créer une autorité unique de régulation des marchés financiers.

Or, après deux cuisantes défaites devant les tribunaux du Québec et de l'Alberta, voilà que son projet vient de subir le même sort en Cour suprême.

Pour l'essentiel, les trois tribunaux ont jugé que le projet fédéral empiétait sur la compétence des provinces en matière de «propriété et de droits civils». C'est même à l'unanimité que les neuf juges de la Cour suprême ont rejeté l'argumentation d'Ottawa selon laquelle son propre pouvoir de légiférer en matière de «de trafic et de commerce» l'autorisait à agir dans l'intérêt supérieur du pays.

Pour la Cour, même en reconnaissant que l'importance du marché des valeurs mobilières «pourrait justifier une intervention fédérale différente de celle des provinces», cela ne suffit pas pour procéder à «la supplantation intégrale de la réglementation provinciale en vigueur».

La Cour ne conteste donc pas le droit d'Ottawa d'intervenir dans des domaines de compétence provinciale. Pourvu cependant qu'il fasse la démonstration irréfutable que cela est indispensable et ne constitue pas une simple substitution des mécanismes existants. Surtout si ces derniers fonctionnent plutôt bien, pourrions-nous ajouter, ce qui est le cas du système de «passport» mis en place par les provinces, comme plusieurs études ont démontré.

Cette opinion met donc un terme à cinq années d'efforts pour tasser les provinces au nom d'une certaine vision du fédéralisme économique «efficace». Si Ottawa tient tant à «prévenir les risques systémiques» d'une crise qui serait liée à la fragmentation de l'autorité des marchés, il devrait «coopérer» avec les provinces au lieu de leur imposer sa solution, suggère la Cour.

Soit. Mais s'il faisait preuve de sincérité, ce même gouvernement admettrait que ce qu'il visait, ce n'était pas d'éviter une hypothétique crise du système, mais de répondre aux attentes des grands joueurs de l'industrie, sans se soucier de la Constitution et encore moins des conséquences sur l'économie d'une ville comme Montréal.

Voilà pourquoi il est peu probable qu'Ottawa revienne à la charge avec un projet édulcoré. Voilà aussi pourquoi l'Ontario, qui a fait bande à part dans l'espoir de gagner à la loterie judiciaire, devrait maintenant se rallier au système de passeport adopté par les autres provinces.

j-rsansfacon@ledevoir.com

Attentats à Bagdad

Éclatement de l'Irak

Il était écrit dans le ciel que les lendemains successifs à la fin officielle de l'engagement américain en Irak seraient quelque peu chaotiques. Mais pratiquement personne ne se doutait que la crise politique et les sursauts de violence s'installeraient, si l'on peut dire, aussi rapidement et avec une telle ampleur. À preuve, hier matin, à l'heure de pointe, une dizaine d'attentats, dont un visait une école, ont fait au-delà de 70 morts et plus de 200 blessés. Retour sur une semaine annonçant une suite pénible à tous égards. C'est le moins qu'on puisse dire.

Lundi, le premier ministre Nouri al-Maliki, un chiite, lançait un mandat d'arrêt contre le vice-président Tariq al-Hashimi, chef du parti sunnite irakien, soupçonné d'être à l'origine de l'attentat du 28 novembre. Le ministre des Finances, également sunnite, était mis en garde à vue. Mardi, Maliki ordonnait aux autorités kurdes de lui remettre le vice-président. Elles refusaient en formulant les gros mots. Mercredi, Maliki menaçait les ministres du gouvernement de coalition membres du parti irakien de les démettre s'ils continuaient de boycotter les séances du conseil des ministres. Quoi d'autre? Maliki démissionnait le vice-premier ministre, un autre sunnite.

Reputé autoritaire, Maliki a multiplié les affronts contre les sunnites parce qu'il est habitué par la certitude suivante: ces derniers fomentent un coup d'État avec les soutiens de l'Arabie saoudite et du Koweït. Inversement, on peut tout logiquement se demander s'il n'est pas en train de concocter un coup de force chiite avec l'Irak ou il s'exila durant le règne de Saddam Hussein, où il forma avec d'autres exilés le parti Dawa qui a joui des largesses financières accordées par la dictature des ayatollahs.

Depuis le départ du contingent américain, la série de faits évoqués met en relief comme jamais au cours des récentes années combien la ligne de fracture entre les deux courants religieux est profonde. La gestion bancaire de la vie politique irakienne par les administrations Bush et Obama combinée à l'inclination de Maliki pour la force et le parti pris pour les chiites laisse présager un possible démantèlement de l'Irak à moyen terme. Au cours...

Au cours des derniers jours, deux provinces où les sunnites sont majoritaires ont déposé une requête demandant au gouvernement central d'organiser autant de référendums dans l'espoir d'obtenir le statut de région semi-autonome alloué au Kurdistan irakien. Avant-hier, une troisième province a indiqué que si sa liste de demandes formulées il y a peu n'était pas satisfaite, elle se déclarerait autonome dans quinze jours!

Au terme d'une guerre qui aura fait au-delà de 100 000 morts et plus d'un million de déplacés, ponctuée par trois élections et un chapelet de négociations pour former des coalitions gouvernementales, voilà donc que l'éclatement de l'Irak vient de s'inscrire à l'ordre du jour politique des prochains mois. Et qui risque d'en être le principal bénéficiaire? L'Irak.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX

Rédactrice en chef JOSEE BOILEAU

Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE

Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, PAUL CAUCHON

Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET

Directeur, ventes publicitaires JOSÉ CRISTOFARO



LETTRES

Le faux débat

La polémique autour de la nomination d'un entraîneur anglophone unilingue passionné surtout le monde journalistique et quelques milliers de citoyens consciencieux aux enjeux culturels avec lesquels est aux prises la société québécoise. Je crains fort que la majorité, dite silencieuse, ne soit pas le moins affectée par cette décision contestée et contestable. Je suis convaincu (malheureusement!) qu'un large pan de la population s'en soucie comme d'une guigne et que la plupart des «sportifs de salon» se préoccupent plus du rendement de «leur» équipe que de la sauvegarde de leur langue. Nous poursuivrons donc, comme d'habitude, nos palabres pendant que les responsables de la situation décriée continueront tranquillement à vaquer à leurs occupations.

Dominique Linck

Montréal, le 21 décembre 2011

Insensible à la douleur des victimes

Au prêtre Raymond Gravel qui déchire sa chemise sur la place publique parce que l'ensemble des religieux de Sainte-Croix doit indemniser les victimes d'actes de pédophilie commis par une minorité de ses

membres, je me permets de rappeler que c'est aussi l'ensemble de la collectivité québécoise qui paie, par ses impôts et ses taxes, les procès, prisons et services de réhabilitation des criminels, même si la majorité des honnêtes citoyens n'a jamais commis de crime ni jamais mis les pieds dans un palais de justice ou une prison. C'est donc la majorité qui paie pour une minorité de citoyens criminels.

Pourquoi en serait-il autrement du seul fait que ce sont des religieux qui sont incriminés? Les privilèges abusifs accordés aux communautés religieuses appartiennent à une autre époque.

Combien de vies ont été brisées par ces pédophiles? Mais Raymond Gravel n'éprouve pas la moindre compassion envers les victimes des religieux. Il ne comprend pas ou ne veut pas comprendre. Il veut sauver son Église. Il nie. En cela, il représente bien le sentiment général qui existe dans l'Église catholique à l'égard des victimes d'actes de pédophilie commis par des prêtres à travers le monde. Un autre scandale d'une ampleur sans précédent vient encore d'éclater aux Pays-Bas. Il y en aura d'autres. Et on veut nous faire croire que les membres de cette Église catholique, qui donnent des leçons de vie aux autres, sont d'une morale supérieure et d'un grand humanisme. Foutaise! C'est en partie en raison de cette imposture et de

cette hypocrisie que les églises se sont vidées. Et c'est très bien ainsi.

Jean Delisle

Gatineau, le 22 décembre 2011

Non solum sed etiam...

J'ajoute mon grain de sel à l'article persuasif de Tanya Longpré publié mercredi dans *Le Devoir*. Les pratiques courantes dans les maternelles existent pour des raisons pédagogiques. De plus, la langue a sa primauté dans les classes vouées à la petite enfance. Pratiquement parlant, un enfant apprend énormément en chantant et en bougeant. Spécifiquement, la chanson délie la langue mieux que n'importe quel autre outil. Les aptitudes langagières ainsi acquises ont un effet positif sur la lecture, l'écriture et tout ce qui en découle. C'est donc dire que les parents de la fillette, sans le vouloir, certes, marginalisent leur enfant et freinent presque irrémédiablement son progrès. Du point de vue du contribuable, de sommes importantes en rattrapage seront versées à l'avenir: ces moyens sont coûteux et moins efficaces que les méthodes préventives et ludiques. En conclusion, une question: quelles sont les connaissances de la direction de cette école?

Christine Pilote-Rutland

Enseignante à la retraite

Le 21 décembre 2011

LIBRE OPINION

N'est-il question que de hockey?

YVES-FRANÇOIS BLANCHET

Député de Drummond et porte-parole de l'opposition officielle en matière de langue

Enfin, j'y reviens. Je m'étais dit que je ne le ferais pas. J'étais assourdi par la débauche de récupération de tout le monde et des autres. Adeptes du multiculturalisme canadien engourdis par la Loi sur les langues officielles, ministres libéraux qui laissent l'anglais s'imposer comme la langue commune, mais aussi nationalistes qui n'y vont pas de main morte, tout le monde — peut-être même nous — veut sa part de ces trois quarts des Québécois qui réprovent le choix de la Sainte-Flanelle.

Lorsque le Canadien de Montréal a remplacé Jacques Martin par Randy Cunneyworth derrière le banc, on a bien senti venir la tempête. Tout juste avant Noël, avec les récents débats linguistiques en plus! Dans quelle autre que les frères Molson avaient-ils la tête en mettant un entraîneur unilingue — unilingue anglais, il va sans dire — à la barre du Canadien?

Ils avaient la tête au hockey et au business, je suppose. Bien assis sur le monopole que représentent les Canadiens de Montréal, seule franchise de la LNH au Québec, le français, au fond, et ce n'est pas récent, ils s'en moquent. Il n'y a pas de complot ourdi contre la nation québécoise là-dedans. Tout juste la certitude tranquille que les Québécois ne se feront pas respecter. Pas davantage cette fois-ci que les autres.

Les Québécois ne se comporteront pas comme des clients outrés. Ils n'imposent pas d'être respectés même si, au quotidien, ce sont eux qui paient le salaire de l'entraîneur et le salaire des joueurs, et eux aussi qui achètent des citernes de la

bière que commercialisent les propriétaires de l'équipe.

Bien sûr, une autre franchise de la LNH au Québec casserait cet importun monopole, mais ça, c'est une autre affaire que les amateurs de hockey comprennent bien, surtout ceux de Québec.

À l'idée saugrenue que le Québec ne développe pas les talents nécessaires pour qu'un plus fort pourcentage des joueurs ou que l'entraîneur puissent s'exprimer dans ma langue, plusieurs opposent le défi de former une équipe nationale du Québec. Il existe des États fédérés qui le font, avec l'aval des fédérations internationales. Ainsi, l'Équipe nationale du Québec affronterait une équipe canadienne, sans ses joueurs québécois, l'équipe américaine et n'importe quelle autre.

Je crois que nous lancerions sur la glace un club hautement compétitif, capable de rivaliser, et peut-être même de battre ses adversaires. Vous en imaginez les joueurs avec le même enthousiasme que moi. C'en serait fait de cette théorie injurieuse quant à notre talent sur le banc comme derrière le banc et le français y gagnerait une position de prestige, à Montréal comme ailleurs.

À ceux qui disent que les Alouettes et l'Impact n'ont pas à vivre ce handicap linguistique, je dis qu'il est dommage qu'il en soit ainsi, mais je dis aussi que personne ne nierait que le hockey a au Québec une valeur identitaire et un poids culturel auxquels aucun autre sport ne peut prétendre. Tout cela dit, jusqu'à quel point est-il question de hockey ici?

Christine St-Pierre et Line Beauchamp sont montées aux barricades pour dénoncer, s'indigner, vilipender. Où étaient-elles lorsque leur premier ministre a choisi, à

l'encontre des avis des experts, enseignants et parents, d'imposer l'immersion en anglais à tous les enfants de sixième année? Où étaient-elles lorsque plus de 130 plaintes ont été déposées à l'Office québécois de la langue française quant à des infractions dans la circonscription même de la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française? Où sont-elles lorsque la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles maintient un seuil d'immigration à 50 000 par année alors qu'il est patent que nous ne sommes pas capables de leur rendre le service de les intégrer en français et pas davantage en emploi? Où sont-elles depuis des semaines alors que les cas de patrons qui imposent par leur autorité la langue anglaise à leurs employés, en contrevention de leurs droits et de la loi, se multiplient? Où sont-elles lorsque ce sont des institutions publiques québécoises qui s'anglicisent?

Si les tenants du bilinguisme canadien, de l'ADQ et de la CAQ, et si les libéraux de Québec veulent une part de cette dinde linguistique servie à point pour Noël, qu'ils se mettent à table et acceptent que soient restaurés l'esprit et l'intention de la Charte de la langue française dont ils permettent le dépeçage depuis bientôt 35 ans.

Je dénonce donc cette récupération. On dira que de ma part, c'en est aussi. Je réponds que la volonté et les engagements du Parti québécois sont clairs et que nous n'attendons que le mandat de les mettre en œuvre.

Souhaitons que l'année 2012 nous donne, à tous, l'occasion de restaurer notre langue nationale partout où elle est menacée, tout comme je souhaite une année heureuse et prospère à tous les Québécois.

IDÉES

ANOREXIE

Lettre à une combattante

FRANCE GLADU

Laval

Ma fille, ma Frédou. Au hasard du travail, un matin de cette semaine, sur le site de l'ONF, je suis tombée sur la *Lettre à Vincent*, qu'un père a écrite à son fils suicidé. J'ai écouté (réécoutez) ce père lire cette lettre et j'ai pleuré, bien sûr. Comment ne pas se sentir interpellé par la mort, toujours prématurée, surtout lorsqu'elle frappe à 16 ans? J'ai pensé à ton frère, qui aura 16 ans bientôt... et puis à toi, aussi. Je me suis dit que j'avais une chance inouïe de pouvoir te rendre hommage en sachant que tu es encore là pour lire et en espérant que tu sois pleinement heureuse un jour.

J'ai pensé encore une fois que ce temps des Fêtes sera le premier depuis trois ans que tu passeras entièrement hors de l'hôpital, loin de ce dixième étage où durant tant de mois, tu as été internée. Pour ton bien, assurément. Pour te protéger de toi-même, maintenir en vie ce petit fil qui te rattachait au monde. Ce fil tenu que tu étais devenue et qui semblait s'acharner à accéder à l'invisible. Il s'en est fallu de peu que l'anorexie t'emporte.

Mythe de la perfection

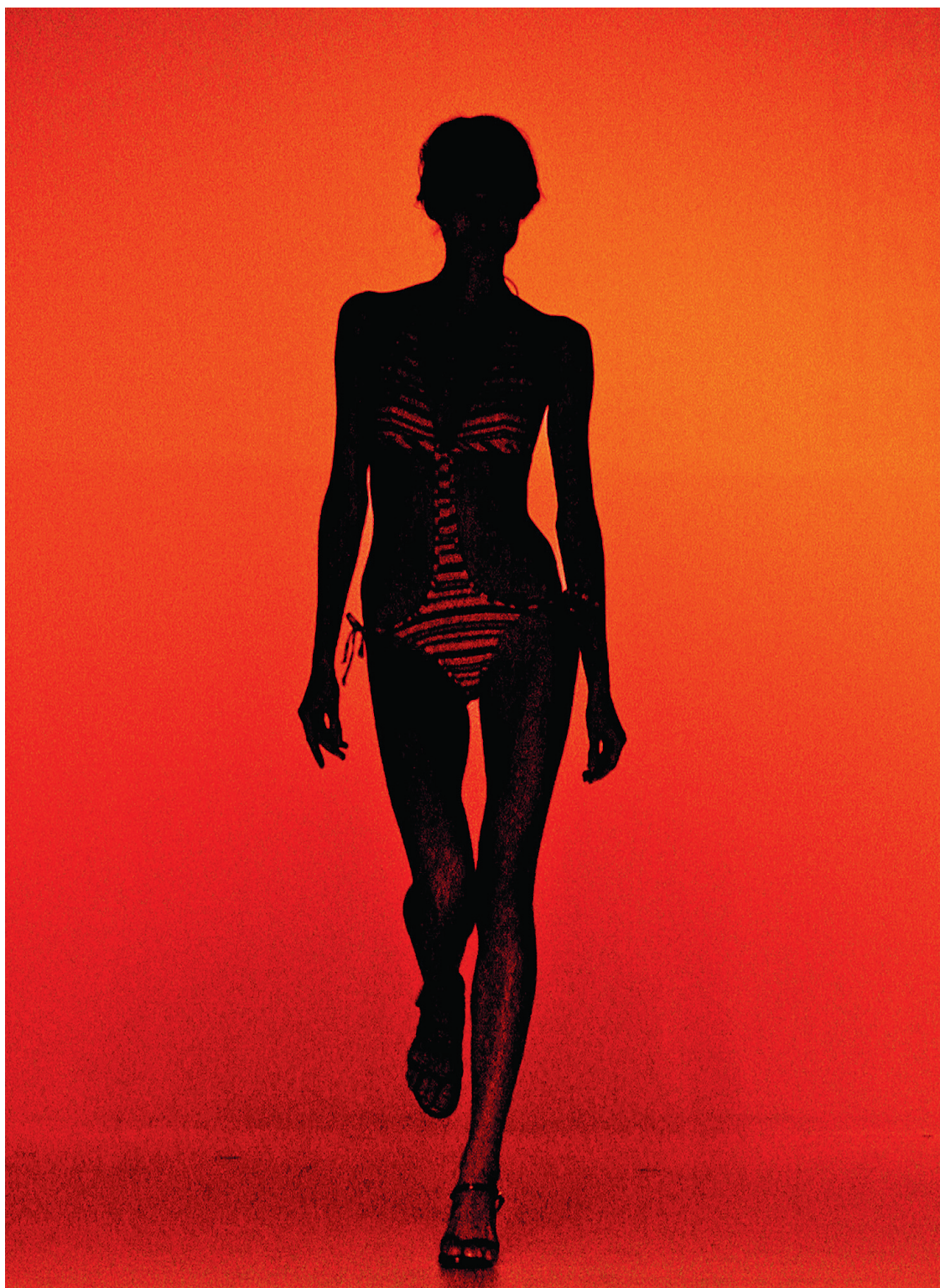
Et pendant ce temps, impuissante, j'en voulais à l'univers entier. À la société évidemment, qui a le dos bien large, mais qui entraîne les filles, jeunes et même moins jeunes, vers le mythe de la perfection. Cette foutue image, à laquelle nous sommes toutes confrontées. La perfection aux études, aussi. La course à la réussite, quel qu'en soit le prix. Garçon ou fille, beaucoup tomberont sur cet exigeant parcours qui n'est pourtant pas garant de bonheur.

J'en voulais à la société, donc, mais surtout, je ne me pardonnais pas de n'avoir rien fait pour l'éviter cette souffrance. Comment avais-je pu tenir ton existence pour acquise? Au moment même où je t'avais crue si forte et déterminée, qu'étais-tu devenue? Moi qui pensais si bien te connaître, je ne comprenais pas comment cette part de toi qui avait pris le dessus avait pu m'échapper entièrement. Je n'entrevois pour toi que la réussite, juste contrepartie de tes efforts plus que soutenus. Depuis toujours, tu étais en tout la bonne élève, la fille vive, épanouie, sportive, pleine d'humour, sociable! Souvent stressée et inquiète, il est vrai, mais quelle importance puisque ces traits de caractère semblaient si bien te servir. Et puis, tu réalisais enfin ton rêve le plus cher: entrer en médecine! Je ne me suis méfiée de rien.

Chercher de l'aide

Mais je veux te dire surtout, à toi qui es toujours parmi nous, combien je t'admire d'avoir trouvé la clairvoyance, presque au bord du gouffre, d'aller chercher du secours. Fallait-il que tu sois brave — et désespérée — pour te présenter seule à l'urgence santé mentale de cette ville loin de Montréal! Et nous n'en avons rien su, ni ton père, ni moi. Jamais je n'oublierai cette salle d'urgence où il t'a fallu retourner à quelques reprises.

L'été suivant, je m'y suis rendue pour t'apporter quelques effets personnels. J'ai parcouru les lieux du regard croyant que tu n'y étais plus, pour finalement t'apercevoir. À peine visible, tu sanglotais, recroquevillée sur une chaise dont tu n'occupais sans doute que le tiers. Manger était devenu pour toi une telle torture! Quelques semaines auparavant, tu avais signé un refus de traitement à l'hôpital. Leurs méthodes, disais-tu, ne fonctionnaient pas et à bout de patience, comme tant d'autres, tu avais cru t'en sortir plus facilement toute seule. Cette fois encore, vaincue, tu regagnais ton refuge,



NICOLAS ASFOURI AGENCE FRANCE-PRESSE

Les mannequins sont souvent, à raison, montrées du doigt pour l'image du corps «parfait», du mythe de la perfection, qu'elles véhiculent.

cette chambre du dixième étage qui te protégeait du monde. On y voyait de si beaux couchers de soleil...

Un combat à mener

Et le cycle infernal de la restriction alimentaire s'est poursuivi dans la douleur, les larmes, les évanouissements fréquents. À chaque repas, tu reprenais le combat, coupant systématiquement en menus bouchées les aliments que tu avais tant de mal à ingérer. Plus forte que la raison, la maladie te terrassait. Dans ton visage, tes yeux voilés occupaient toute la place. Tes joues arquées, ton sourire éteint semblaient s'effacer de jour en jour. Tes épaules, tes bras surtout, n'avaient presque plus rien d'humain.

Au dixième étage, dans ce lieu clos et dûment verrouillé, tu errais les yeux vagues comme tant d'autres malades, petit squelette glacé enveloppé dans sa veste immense et engourdi par les médicaments. Quelques mois auparavant, dans ta chambre d'hôpital, tu avais célébré ton vingtième anniversaire...

Souvent, d'autres filles de ton âge, anorexiques ou boulimiques, partageaient ce quotidien morbide ponctué de repas et de collations qu'elles prenaient, comme toi, devant le poste de garde.

Sous haute surveillance parce qu'elles avaient tenté de jeter une part de nourriture sans se faire prendre. Source de tension profonde, l'approche du repas provoquait chez elles aussi les larmes et le découragement. Un moment de souffrance aiguë qui revenait quotidiennement trois fois plutôt qu'une... Et chacune de ces jeunes femmes portait sur ses frêles épaules un passé, un présent écrasants. Tu me racontais leur histoire...

Une survivante

Au seuil de 2012, alors que se préparent les agapes des Fêtes, je pense avec émotion à toutes ces jeunes femmes qui passent et passeront au dixième étage. Tant bien que mal, au prix d'un combat titanessque, certaines reviendront à la vie. D'autres n'y arriveront pas.

Ma Frédou, ta santé s'améliore et je suis sûre à présent que tu survivras. Mais je sais aussi que tu mènes toujours une lutte constante pour tenir en respect une maladie contre laquelle la volonté semble pour l'instant être l'unique remède. J'admire profondément ton courage. Accroche-toi de toutes tes forces et sache que je suis là. Je t'aime.

(Une petite note en terminant: merci au personnel soignant du dixième étage de l'Hôtel-Dieu du CHUS.)

De l'Avent et d'autres souhaits laïques

CAROLINE BEAUCHAMP

Juriste et auteure du livre *Pour un Québec laïque*

En cette semaine de l'Avent, nous apprenons que l'État québécois fournira, sur demande, des hidjabs aux gardiennes de prison. Cette mesure est soutenue par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, qui affirme que la liberté de religion garantie par les chartes l'impose.

Dans une entrevue accordée à La Presse canadienne, la ministre Christine St-Pierre approuve cette décision: «*Ça va dans le sens de la laïcité ouverte. Les gens ne doivent pas faire de prosélytisme, mais on permet le port de signes religieux. On n'empêchera pas personne, par exemple, de porter une croix. De la même façon, on n'empêchera pas quelqu'un qui porte un autre signe religieux d'afficher ses croyances.*»

Le lendemain, la ministre annonce l'ajout de 2,5 millions au montant annuel de 13 millions destiné à la restauration des lieux de culte au

Québec. Elle affirme qu'*«il est crucial de développer une vision»* en parlant de la préservation du patrimoine religieux du Québec. Le professeur Gerald Grandmont se voit ainsi confier le délicat mandat de définir ce qui doit être compris dans le patrimoine religieux.

Une politique claire?

Ces décisions ne devraient-elles pas être prises dans le cadre d'une politique claire de laïcité de l'État? Jusqu'où l'État devrait-il aller quand il s'agit d'entretenir et de restaurer des biens dont la vocation est d'abord religieuse, et ensuite, peut-être, patrimoniale, architecturale? Lorsqu'il s'agit de fournir à des représentantes de l'État en autorité un symbole hautement controversé, dont le sens signifie pour beaucoup de personnes au Québec et ailleurs dans le monde l'infériorisation de la femme? La population tire-t-elle un bénéfice du manque de clarté qui prévaut actuellement quant au rôle de l'État vis-à-vis du religieux?

Croire que la «laïcité ouverte», ouverte aux incohérences, au sexisme et au déni de l'affirma-

tion identitaire du peuple québécois, est la seule forme d'organisation de l'État respectueuse des chartes relève de la démagogie. Tout est possible aux hommes (et aux femmes...) de bonne volonté. Les États-Unis n'ont-ils pas élu un président noir?

Entité de juristes

Le gouvernement actuel a-t-il abdiqué la tâche d'édicter les règles qui gouvernent notre société? Parfois, il me semble que nos élus sont bien aises de se reposer sur les avis de la Commission des droits. Si cette entité de juristes avait existé lors de l'adoption de la Charte de la langue française, où en serait notre langue commune aujourd'hui?

Pour plusieurs, le jour de Noël marque la naissance du Christ, le Sauveur du monde. Peu importe nos croyances, souhaitons-nous que ce Sauveur s'incarne au cœur de chaque citoyenne, de chaque citoyen du Québec. Ensemble, nous pouvons choisir de vivre dans une société respectueuse des consciences de chacune et de chacun.

Un Noël hot hot hot!



LISE PAYETTE

Attachez bien vos tuques, car si vous croyez que Noël est, par définition, une fête de paix, vous allez être surpris de celui que 2011 nous a réservé. Aucune paix véritable à l'horizon, mais plutôt un réveil brutal des Québécois quant à la réalité que les fameux «changements» tant souhaités leur ont apporté.

Avouons-le, nous nous étions rendormis. Fatigués de battre l'air pour déloger Jean Charest et le renvoyer cultiver ses oignons, nous avons dû faire le constat que nos colères ne donnaient pas beaucoup de résultats et nous avons décidé d'attendre la prochaine élection pour lui remettre son 4 %. Fiers de notre décision, une fois ce dossier rangé pour un temps, nous avons succombé aux charmes de Jack Layton et à ses qualités de bon vivant sans nous soucier de savoir si l'homme qui nous plaisait tant serait vivant encore longtemps. Avec le résultat que nous avons sous les yeux maintenant à Ottawa. Nous avons mis le Bloc à la porte, sans regrets ni remords, malgré toutes ces années de bons et loyaux services, pour le remplacer par un parti totalement fédéraliste qui, la plupart du temps, ne comprend rien aux demandes du Québec.

Notre manque de sérieux politique a permis au reste du Canada d'élire les conservateurs de Stephen Harper avec une majorité indéniable. Elle leur permet, sans état d'âme, de nous mettre sous le nez — au point de nous en écœurer — le Canada dont ils rêvaient et qu'ils ont commencé à mettre sur la table même si le menu proposé ne correspond en rien à l'appétit que nous avons. Les bouchées «à la reine» vous restent de travers dans la gorge? Les conservateurs n'en ont rien à cirer.

Les hommes de Harper sont si arrogants, si méprisants, qu'on a presque senti un petit sursaut séparatiste chez des ministres libéraux québécois, surtout ceux qui ont dû aller se mettre à genoux devant les grands boss d'Ottawa, pour tenter de faire valoir les demandes du Québec dans le domaine de la justice ou dans le domaine financier. Il fallait voir l'humiliation infligée au ministre Jean-Marc Fournier, qui n'a jamais aimé être traité comme un moins que rien; ou mieux encore, le ministre Raymond Bachand à qui on venait de passer un énorme sapin au sujet des transferts d'argent destinés à la santé et qui criait au «coup de force» d'Ottawa, avec l'émotion dans la voix. Tous les envoyés du Québec ont été virés comme des pas bons.

Et pourtant, ils étaient tous bilingues, vaccinés fédéralistes, fiers défenseurs du Canada d'un océan à l'autre et de la reine d'Angleterre en supplément. C'est difficile de faire mieux. Et malgré tout ça, ils sont rentrés bredouilles dans une sorte d'indifférence généralisée parce que les citoyens du Québec ont déjà assisté à ce grand théâtre d'Ottawa et que le drame qui s'y joue a fini par devenir une habitude.

Ça aurait sans doute dû rallumer la flamme de la résistance chez les citoyens du Québec, mais ça va être Noël et tout le monde est tellement débordé avec la fête qu'il faut préparer. Il fallait quelque chose de plus gros, qui fasse beaucoup plus mal...

Arrogance

Contre tout espoir, ça s'est produit. En quelques minutes, au moment où les responsables du club de hockey, propriété de Molson, ont annoncé que l'entraîneur venait d'être congédié et qu'il serait remplacé par un unilingue anglophone, le Québec a pris feu. Les Québécois avaient regardé passer le train de la Caisse de dépôt avec ses anglophones encroûtés qui ne pouvaient pas aligner deux mots en français après des années de présence à Montréal; ils avaient froncé des sourcils devant l'arrogance du grand patron de la Banque Nationale à qui on reprochait de tenir des réunions entièrement en anglais à cause d'un anglophone non bilingue; ils ont levé les yeux et fait le compte des magasins s'affichant en anglais partout en ville et avant qu'ils aient eu le temps de dire «ça suffit», ils ont reçu la décision de leur club de hockey sacré en pleine bouillie!

Les sujets de conversation ne manqueront pas autour de la tourtière cette année. Moi, si j'étais joueur de hockey, j'annoncerais que je souffre d'une commotion cérébrale et je resterais chez moi pour quelque temps... histoire d'échapper aux huées mémorables qui vont fuser de partout à la première présence sur la glace.

Et puis, si j'étais François Legault, au lieu de jouer au Père Noël, je me préparerais tout de suite des réponses aux questions qui vont venir sur ce qu'il entend faire pour aller quémander ce dont le Québec a besoin et qui lui revient de droit à Ottawa, lui qui ne veut pas assumer le rapport de force entre les deux gouvernements, rapport de force qui est à la base même de ce qu'on appelle la Confédération? *Good question my friend...* Et ça va prendre une réponse.

Bon Noël à tous.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Information générale et métropolitaine : Dominique Reny (adjointe au directeur de l'information), Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Marco Bélair-Cirino (général), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Fabien Desjardis (société), Jean Dion (sports), Louis-Gilles Francoeur (environnement), Lisa-Marie Gervais (éducation), Pauline Gravel (sciences), Caroline Montpetit (affaires sociales), Brian Myles (justice), Louise-Maude Bloux Soucy et Amélie Daoust-Boisvert (santé) ; information politique : Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Guillaume Bourgault-Côté et Kathleen Lévesque (reporters) ; information culturelle : Michel Bélair (théâtre et cahier Culture), Frédérique Doyon et Isabelle Paré (reporters), Odile Tremblay (cinéma), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Julie Carpentier (pupitre) ; information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins, Éric Desrosiers et Alexandre Shields (reporters), Gérald Dallaire (pupitre) ; information internationale : Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque et Guy Taillefer (reporters), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives) ; Diane Précourt (responsable des pages thématiques), Émilie Folie-Boivin (pupitre) ; Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes) ; Michel Garneau (caricaturiste) ; Andréanne Bédard, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (correctrices) ; Benoît Munger, Philippe Papineau et Laurence Clavel (pupitre internet), Marie-Pier Frappier et Genevieve Tremblay (commis internet) ; Amélie Gaudreau (secrétaire à la rédaction); Karl Retino-Parazelli et Sophie Lambert-Racine (commis à la rédaction) ; DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Monique Bhéret (Ottawa), Dave Noël (Québec) ; PUBLICITÉ : Jean de Billy, Jennifer Tremblay (reporters), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires), Olivier Zaida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemaitis, INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur Web), Hansel Matthews (technicien informatique), PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Maxim-Olivier Leclerc (responsable par intérim service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois ; Jean-Robert Divers (responsable promotion), ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudine Chevrier, Véronique Pagé, Monique Proteau.

ACTUALITÉS

ANTOINE

SUITE DE LA PAGE 1

Le film, qui ne fit pas recette au Québec lors de sa sortie en novembre 1971 malgré un succès d'estime, récolta pourtant 22 prix nationaux et internationaux dans son sillage. Il fut vraiment découvert ici lors de sa première rediffusion télé en 1973, avec plus de 2,5 millions de téléspectateurs francophones. Un triomphe!

Pour mémoire, rappelons que *Mon oncle Antoine*, dont l'action se déroule dans une ville minière des années 40, tourné à Black Lake, est tiré des souvenirs du scénariste, réalisateur et monteur Clément Perron, qui en écrivit le scénario. (Œuvre d'humour et d'angoisse, le film aborde les thèmes classiques de l'absence du père, de l'adolescence en rupture initiatique entre Eros et Thanatos, d'un Québec engourdi sous la neige et les traditions religieuses, mais causant le moule en sourdine (avec des écarts sexuels, entre autres), tous des éléments que la caméra d'ombre et de lumière de Michel Brault magnifie. D'ailleurs, les traditions entourant Noël sont rendues ici, ajoutant un intérêt ethnographique (chansons folkloriques comprises) et historique (les rites funéraires, entre autres) à cette œuvre d'art qui aborde avant tout l'aliénation québécoise.

Le 24 décembre, autour du magasin général, ici nombril du monde, étouffant quartier général communautaire (Claude Jutra en joue le commis), à travers le regard d'un garçon de quinze ans, Benoît (Jacques Gagnon), l'univers pas si franc des adultes, dont celui de l'oncle Antoine, propriétaire du magasin et croque-mort (le meilleur rôle de Jean Duceppe), fait surface. Une traversée en cariole avec l'oncle et le cerceau d'un adolescent ré-

véléra à Benoît un visage moins glorieux de celui qu'il admirait... À la distribution aussi: Olivette Thibault en épouse acariâtre, Monique Mercure en fantasma ambulante, Hélène Loiselle en femme brisée, Lionel Villeneuve en homme qui choisit son destin, etc. Que du beau et du bon!

Même notre plus grand violoneux, Ti-Jean Carignan, et le grand accordéoniste Philippe Bruneau sont de la fête dans l'extraordinaire trame musicale signée Jean Cousineau.

L'historien du cinéma Mario Patry est très impliqué dans l'histoire de *Mon oncle Antoine*. Il rappelle que le film fut tablé presque un an dans le contexte de la Crise d'octobre. «La dédicace du générique d'ouverture: "Au pays du Québec, dans la région de l'amiante, y a pas si longtemps", retentit alors comme une provocation. Le gouvernement de Pierre Elliott Trudeau éleva une multitude de chicanes pour en entraver la diffusion.»

Dans le numéro de novembre/décembre du magazine *Séquences*, un article de Mario Patry remonte d'ailleurs brillamment l'aventure de *Mon oncle Antoine* et éclaire sa portée emblématique. Il rappelle à quel point la courte introduction du film s'offre une portée politique: «En deux séquences, Jutra aborde la réalité sociale d'un village minier où les entreprises américaines refusent d'investir suffisamment, ce qui cause la détérioration des conditions de travail et de santé des travailleurs, tout en endeuillant le destin des villageois», écrit-il.

Les archives

Mario Patry, en déposant un projet en octobre dernier pour un making of du film à l'ONF, a découvert que toutes les archives audiovisuelles (chutes incluant les scènes coupées avec Roger Garant et Jean Brousseau, les bloopers, etc.) avaient été supprimées par l'Office. «C'est très préjudiciable à mon projet de documentaire sur le

tourage de Mon oncle Antoine, explique-t-il. Quant aux photos de plateau de Bruno Massenet [environ 850], elles ont été depuis belle lurette transférées aux Archives nationales d'Ottawa.»

James Roberts est le directeur de la gestion des collections à l'ONF. Il met la disparition des chutes de *Mon oncle Antoine* sur le compte d'un temps (les années 70) où la conservation des éléments autour d'un film était moins exigeante qu'aujourd'hui.

«À cette époque, alors que la production cinématographique explosait, on n'avait pas le souci des films contemporains, mais plutôt celui de préserver des éléments des œuvres du passé et des films expérimentaux, précise-t-il. Dès le début des années 80, on s'est mis à tout conserver en formalisant le système. Pour des centaines de nos films, on possède les chutes. Mon oncle Antoine est le pire cas de l'ONF, d'autant plus qu'il s'agit du meilleur film canadien de tous les temps. On a le film avec le matériel d'origine, son et images, mais pas les chutes. Ce qui apporterait une valeur ajoutée au DVD, car on irait piger dans tout ça pour offrir des bonus.»

James Roberts ose un doute: «Il n'est pas complètement impossible qu'on les retrouve, ces chutes-là. Comme ce fut le cas des deux minutes autrefois retranchées d'On est au coton de Denys Arcand, qui furent par la suite réintégrées au film.»

À propos des photos de plateau de *Mon oncle Antoine* transférées en 1982 aux Archives nationales à Ottawa, James Roberts précise qu'elles demeurent la propriété de l'ONF: «On a 500 000 photos de plateaux de tournage à l'ONF, dont 30 000 numérisées, mais n'ayant pas un mandat d'Archives publiques, il nous arrive de transférer des collections d'importance pour qu'elles soient préservées dans des conditions optimales.»

Le Devoir

CONGESTION

SUITE DE LA PAGE 1

dernières semaines ont permis de déceler «de nombreux dommages» sur les poutrelles, qui soutiennent les paralames, des structures en béton quadrillées dont la fonction est d'assurer une transition naturelle entre la lumière du jour et l'obscurité du tunnel.

L'arrêt de la circulation dans ce pont-tunnel emprunté quotidiennement par quelque 130 000 véhicules a eu pour effet d'asphyxier le réseau routier montréalais. Plusieurs milliers d'automobilistes ont mis de longues heures pour gagner, pare-chocs à pare-chocs, le pont Jacques-Cartier, le pont Victoria ou encore le pont Champlain.

La fermeture du tunnel en direction de la Rive-Sud permet d'effectuer les travaux «beaucoup plus rapidement», a justifié Pierre Moreau, bien que le ministère des Transports (MTQ) se refusait de parler de risque d'effondrement des paralames. «Ca permet que les travaux se fassent dans les meilleures conditions possibles, d'une part pour assurer la sécurité du public, mais aussi la sécurité des travailleurs qui effectueront les travaux», a dit le ministre.

«Du côté Rive-Sud, les paralames ont été inspectés et les poutrelles déficientes ont été sécurisées. Pour ce qui est de la sortie du tunnel en direction nord, on procède au cours de la nuit [22 décembre au 23 décembre] et de la nuit suivante à la poursuite des travaux d'inspection et de sécurisation», a expliqué la porte-parole du MTQ, Caroline Larose.

Peu importe, le ministère s'attaquera aux paralames surplombant la sortie au cours de janvier. «On va voir de l'expérience que nous avons au nord si on peut le faire par exemple par des fermetures de nuit ou si on devra recourir à une

fermeture plus importante du tunnel», a expliqué Pierre Moreau.

L'été dernier, une poutre s'était affaissée sur l'autoroute 720-Est, entraînant avec elle les paralames qu'elle soutenait. Dans un rapport d'inspection générale datant de mai 2008, la firme d'ingénierie SNC-Lavalin avertissait le gouvernement du Québec que l'état général du tunnel Viger était «critique» pour la «sécurité des usagers».

Improvisation

Le porte-parole de l'opposition officielle en matière de transports, Nicolas Girard, a reproché au ministre Moreau d'agir dans une «grande improvisation». «Le ministre a annoncé ça à la dernière minute, mais n'a annoncé aucune mesure d'atténuation pour faire face à cette crise de la congestion routière dans la grande région métropolitaine. C'est ce que je dénonce», a affirmé le député péquiste avant d'ajouter: «On a un peu le sentiment qu'il dit aux automobilistes: "Débrouillez-vous!"»

«Honnêtement, je pense qu'il faut prendre notre mal en patience», a lâché le maire de Montréal, Gérald Tremblay, sur les ondes de LCN, faisant valoir que la Ville de Montréal a peu d'emprise sur le cours des événements.

M. Tremblay évalue la possibilité de déployer davantage de policiers affectés à la circulation routière et à réviser la signalisation routière aux abords du pont Jacques-Cartier. Des véhicules s'alignaient hier après-midi à perte de vue, notamment dans les rues Notre-Dame et Sherbrooke. «Il y en a déjà des dizaines [de policiers mobilisés pour les opérations], mais ce n'est pas assez. [D'autre part, dans] de Lorimier et Rachel, on ne peut pas tourner à gauche. Je pense qu'on devrait exceptionnellement tourner à gauche», a indiqué Gérald Tremblay. On a un défi de taille.»

Pour sa part, la Société de transport de Montréal (STM) a augmenté la fréquence des départs du métro de la ligne jaune (Berri-UQAM-Longueuil-Université-de-Sherbrooke)

de 20 % pour la période de pointe et de 30 % pour la période hors pointe. «Ca fonctionne bien. On maintient cette amélioration-là jusqu'à 23h le 24 décembre», a fait savoir la porte-parole de la STM, Marianne Rouette.

Le pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine direction sud devrait être rouvert à la circulation vers le sud pour le jour de Noël, estimait toujours hier soir le MTQ. «On espère toujours de livrer la marchandise, c'est-à-dire retourner les voies aux automobilistes vers la fin de la soirée le 24 décembre», a affirmé Mario St-Pierre, du ministère. Aujourd'hui ça a bien été. Donc, on espère que ça va continuer.»

La fermeture temporaire de Louis-Hippolyte-La Fontaine s'ajoutait hier à des craintes sur la fiabilité des travaux de renforcement d'urgence effectués sur le pont Honoré-Mercier l'été dernier. Des monteurs de charpentes métalliques à pied d'œuvre sur la structure ont découvert des «faibles critiques» dans les travaux de réparation, montrant entre autres choses du doigt un boulon flambant neuf qui a cassé en deux depuis son installation, des boulons qui sont trop longs ou trop courts, des écarts entre les plaques de métal, et ainsi de suite, a révélé *The Gazette* hier.

Les travaux majeurs au pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine, qui comprennent la réparation des parois, la vérification des joints d'étanchéité, ainsi que celle du tablier du tunnel, sont quant à eux prévus pour 2014, le MTQ s'affairant à élaborer «une cédule [sic] qui va nous permettre de coordonner [ceux-ci] avec les autres grands chantiers qui existent à Montréal», a signalé M. Moreau. «L'infrastructure générale est en bon état», a-t-il assuré.

Le MTQ en aura alors plein les bras avec la reconstruction du complexe Turcot tandis que le gouvernement fédéral s'affairera à construire un pont à péage pour remplacer le pont Champlain.

Le Devoir

COUR

SUITE DE LA PAGE 1

La Cour suprême, à qui le cabinet Harper a soumis son projet de loi en mai 2010 pour en faire évaluer la faisabilité constitutionnelle, a écrit que «la Loi, dans sa version actuelle, n'est pas valide, car elle ne relève pas du pouvoir général de réglementation en matière de trafic et de commerce conféré au Parlement» par la Constitution.

Cela fait référence à l'article 91.2, qui confère à Ottawa les pouvoirs en cette matière. Or depuis toujours, le secteur des valeurs mobilières a été placé sous l'article 92.13, qui en fait un champ de compétence provincial en vertu de «la propriété et [les] droits civils». Une grande partie du secteur est de «nature locale», a tranché la Cour suprême hier.

«Sans équivoque», dit Québec

Au cabinet du ministre des Finances du Québec, Raymond Bachand, qui se retient depuis quelques mois de commenter le dossier, on a une fois de plus qualifié le geste fédéral d'«invasion unilatérale». Le Québec faisait front commun avec plusieurs provinces, dont l'Alberta, le Manitoba et le Nouveau-Brunswick.

«Il s'agit d'une grande victoire pour le Québec et le fédéralisme canadien. L'avis de la Cour est un rappel sans équivoque que le Parlement du Canada ne peut, de manière unilatérale, accaparer des pouvoirs des provinces, ni élargir les siens à sa guise. Il doit respecter les limites du partage des compétences», a affirmé M. Bachand.

Invitées à étudier le projet fédéral, les Cours d'appel du Québec et de l'Alberta s'étaient déjà prononcées sur le projet fédéral en début d'année. Les deux avaient déclaré qu'il était inconstitutionnel.

Les promoteurs du projet faisaient valoir que le secteur des valeurs mobilières a évolué, qu'il est maintenant national et international, d'où la nécessité d'une réglementation uniforme d'un océan à l'autre. Question d'efficacité, selon Ottawa.

Or la Cour suprême n'a pas admis cet argument. «Les faits législatifs présentés par le Canada dans le cadre du présent renvoi ne permettent pas d'établir l'évolution qu'il invoque. Au contraire, le fait que l'économie et le libellé de la loi proposée reproduisent en gros les régimes provinciaux actuels dément la suggestion selon laquelle le marché des valeurs mobilières s'est complètement transformé au fil des ans.»

De plus, les juges ont affirmé qu'«il ne revient pas aux tribunaux de trancher la question politique de savoir si un régime national unique de gestion des valeurs mobilières est préférable à de multiples régimes provinciaux» et que sa réponse, en gros, «n'est dictée que par le texte de la Constitution».

Honneur sauf

«Le fédéral a complètement perdu son procès», a laissé tomber lors d'un entretien Henri Brun, sommité en matière de droit constitutionnel et professeur à l'Université Laval. Selon lui, la Cour a «sauvé son honneur» parce que «ce qu'Ottawa lui demandait de faire était difficilement conciliable avec un régime fédératif, c'est-à-dire de céder elle-même à un amendement constitutionnel plutôt que cela soit fait par la formule prévue par la Constitution». En effet, jamais une simple décision de la Cour suprême n'a fait basculer une

compétence provinciale dans les mains d'Ottawa.

Certes, la Cour a laissé la porte ouverte à une forme de coopératisme qui pourrait porter sur des aspects précis, comme la prévention des risques systémiques, mais cela, a dit M. Brun, permettrait simplement à Ottawa de légiférer formellement sur des tâches dont des organismes s'acquittent déjà.

Cette avenue a réjoui certains lobbys, comme l'Association des banquiers canadiens (ABC) et l'Association canadienne du commerce des valeurs mobilières.

«Nous demeurons convaincus qu'un organisme de réglementation unique à l'échelle du Canada apporterait une meilleure protection aux investisseurs en augmentant la capacité des forces de l'ordre et des procureurs de la Couronne d'obtenir de meilleurs résultats dans les poursuites pénales», a déclaré le président de l'ABC, Terry Campbell. Cette initiative permettrait également de mettre fin à la fragmentation et à la duplication qui existent actuellement avec les systèmes provinciaux de réglementation des valeurs mobilières.»

Soulagement de l'opposition

Néodémocrates, libéraux et bloquistes se sont réjouis de la décision, qui met selon eux un frein à l'«arrogance et à la politique du bulldozer» des conservateurs. La Cour suprême s'oppose à une «conception dictatorial de fédéralisme», pour privilégier «la coopération avec les provinces», a souligné le porte-parole libéral en matière de finances, Scott Brison.

M. Rae et son homologue bloquiste ont par ailleurs déploré les millions de dollars dépensés par les conservateurs pour mettre sur pied un Bureau de transition, en vue de préparer le terrain pour leur projet de commission unique. «Un gaspillage éhonté

IRAK

Les attentats ont visé des écoles, des travailleurs, et l'agence anticorruption

SUITE DE LA PAGE 1

Et à Mossoul, deux militaires ont été tués lorsqu'un point de contrôle tenu par l'armée a été criblé de balles, a-t-on indiqué de source policière.

Il s'agit des premières attaques depuis le début de la crise politique qui fait craindre un retour des violences confessionnelles. Le vice-président sunnite, Tarek Hachémi, est accusé d'avoir financé des attentats et le premier ministre chiite, Nouri al-Maliki, a menacé de cesser de partager le pouvoir au sein du gouvernement d'union nationale laborieusement mis sur pied il y a un an.

Dans la capitale, les attentats «n'ont pas visé des institutions ou des postes de sécurité», mais plutôt «des écoles, des travailleurs, l'agence anticorruption», a affirmé le général Qassim Atta, porte-parole de la sécurité de Bagdad, précisant qu'il était encore «trop tôt» pour savoir qui était derrière cette attaque. La plupart des attentats ont touché des quartiers majoritairement chiïtes.

Le plus meurtrier a été mené par un kamikaze au volant d'une voiture piégée qui a explosé devant les bureaux de l'agence anticorruption, tuant 23 personnes, dont 5 enquêteurs de haut rang, a indiqué un responsable du ministère de l'Intérieur.

Le président du Parlement irakien, le sunnite Oussama al-Noujaifi, a appelé à une réunion d'urgence des dirigeants des blocs politiques aujourd'hui.

L'ambassade américaine a estimé «particulièrement important pendant cette période critique que les dirigeants politiques de l'Irak résolvent leurs différends pacifiquement». La chef de la diplomatie de l'Union européenne, Catherine Ashton, et le ministre britannique des Affaires étrangères, William Hague, ont aussi appelé les protagonistes irakiens au dialogue.

Ces cinq derniers jours, un mandat d'arrêt a été lancé contre le vice-président sunnite, le bloc parlementaire Iraquiya, soutenu par les sunnites, a décidé de boycotter l'Assemblée et le gouvernement, et M. Maliki a réclamé le limogeage du vice-premier ministre sunnite. Deuxième groupe parlementaire, Iraquiya accuse M. Maliki d'accaparer le pouvoir. Le premier ministre a menacé mercredi de remplacer les neuf ministres d'Iraquiya s'ils continuaient de boycotter le gouvernement.

Il a aussi appelé les autorités du Kurdistan irakien à remettre à la justice M. Hachémi, qui se trouve actuellement à Erbil, la capitale de cette région autonome. Le vice-président est soupçonné d'avoir financé et soutenu des attentats menés par ses gardes du corps. Il a rejeté ces accusations, estimant qu'elles avaient été montées de toutes pièces, et s'est dit prêt à être jugé, à condition que le procès se déroule au Kurdistan.

Cette crise intervient quelques jours après que les derniers soldats américains ont quitté le pays, laissant derrière eux un Irak «souverain, stable, autosuffisant, avec un gouvernement représentatif», selon les termes du président américain, Barack Obama.

Agence France-Presse et Reuters

d'argent [...] dans le seul but de s'ingérer dans un champ de compétence des provinces», a accusé le chef souverainiste Daniel Paillé. M. Brison a signalé que le Bureau de transition a déjà coûté 27 millions.

Vieux rêve

À Québec, le Parti québécois a rappelé que le projet d'une agence visant à remplacer celles des provinces flotte depuis longtemps dans les couloirs à Ottawa. En effet, l'idée a commencé à circuler dès les années 30 et revient ponctuellement.

«Il faut espérer que ça sera le point final des multiples tentatives d'Ottawa de créer une commission canadienne», a dit Bernard Drainville, porte-parole du PQ en matière d'affaires intergouvernementales. «On espère que le fédéral a compris. Le système fonctionne bien. Les provinces sont capables de s'en occuper», a-t-il dit lors d'un point de presse à Québec.

M. Drainville a d'ailleurs demandé à connaître la position de la Coalition avenir Québec, dont un des artisans, Charles Sirois, est le président du conseil de la Banque CIBC, elle-même favorable à une commission fédérale, comme toutes les grandes banques torontoises.

«M. Sirois n'a pas de rôle formel au sein de la Coalition, mais la Coalition considère que c'est une excellente nouvelle, a affirmé par courriel Jean-François Del Torchio, l'attaché de presse de la CAQ. On souhaitait que l'Autorité des marchés financiers demeure l'organisme qui gère les valeurs mobilières du Québec.»

(Texte de la décision: <http://goo.gl/VtDd6>)

Avec la collaboration d'Antoine Robitaille et de Marie Vastel
Le Devoir

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts

Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.

Renseignements et administration : 514-985-3333

Comment nous joindre ?

La rédaction

Au téléphone 514-985-3333
Par télécopieur 514-985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com
Bureau de Québec 418-643-1541

La publicité

Au téléphone 514-985-3399
Par télécopieur 514-985-3390
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340
Par courriel avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322
Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur 514-985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346
Par télécopieur 514-985-3390